

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2716

3 octobre 2014

### SOMMAIRE

<b>ABC Marche S.à r.l.</b> .....	<b>130329</b>	<b>Archstone Management Germany II S.à r.l.</b> .....	<b>130328</b>
<b>Accession Fund Holding Alpha S.à r.l.</b> ...	<b>130329</b>	<b>Ares SSF Riopelle Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>130356</b>
<b>A.C.E-Net S.à r.l.</b> .....	<b>130328</b>	<b>Argentum (GP) S.à r.l.</b> .....	<b>130328</b>
<b>ACIF S.A. Luxembourgeoise, Société Anonyme</b> .....	<b>130330</b>	<b>A.R.H. Investments</b> .....	<b>130327</b>
<b>ACS 2007-1 Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>130330</b>	<b>Ashburton Investments SICAV</b> .....	<b>130359</b>
<b>Acuazahara (Luxembourg) S.A.</b> .....	<b>130330</b>	<b>Aval Holdings</b> .....	<b>130329</b>
<b>Advent Mondo (Luxembourg) Finance S.à r.l.</b> .....	<b>130329</b>	<b>avantage Reply (Luxembourg) S.à r.l.</b> ...	<b>130323</b>
<b>Advent Talc (Luxembourg) Holding S.à r.l.</b> .....	<b>130327</b>	<b>Avondale Securities S.A.</b> .....	<b>130330</b>
<b>A.G.P. S.A.</b> .....	<b>130323</b>	<b>Axius European CLO S.A.</b> .....	<b>130330</b>
<b>Agro Beheermaatschappij B.V., S.à r.l.</b> ..	<b>130327</b>	<b>eEquity Feeder S.à r.l.</b> .....	<b>130324</b>
<b>Akassia Invest S.A.</b> .....	<b>130324</b>	<b>Epic (Premier) S.A.</b> .....	<b>130368</b>
<b>Albert Investments S.A.</b> .....	<b>130348</b>	<b>Global Gestion s.à r.l.</b> .....	<b>130322</b>
<b>Alken Luxembourg S.A.</b> .....	<b>130325</b>	<b>Graff Timepieces S.A.</b> .....	<b>130322</b>
<b>Allsaints Company S.A.</b> .....	<b>130325</b>	<b>High-Tech Hotel Investments II S.à r.l.</b> ..	<b>130322</b>
<b>Almacantar Blackfriars S.à r.l.</b> .....	<b>130325</b>	<b>Intraline S.A.</b> .....	<b>130322</b>
<b>Almacantar Centre Point S.à r.l.</b> .....	<b>130326</b>	<b>iNUI Studio S.A.</b> .....	<b>130324</b>
<b>Almacantar (Marble Arch (No2)) S.à r.l.</b> .....	<b>130325</b>	<b>kdconsult s.à r.l.</b> .....	<b>130347</b>
<b>Almacantar (Marble Arch) S.à r.l.</b> .....	<b>130324</b>	<b>Luxsan S.A.</b> .....	<b>130328</b>
<b>Almacantar Shaftesbury S.à r.l.</b> .....	<b>130329</b>	<b>LVS II Lux VII S.à r.l.</b> .....	<b>130324</b>
<b>Altice France S.A.</b> .....	<b>130354</b>	<b>Magnetar FI Luxembourg, S.à r.l.</b> .....	<b>130325</b>
<b>Altisource Portfolio Solutions S.A.</b> .....	<b>130326</b>	<b>Mamoona Estate S.A.</b> .....	<b>130323</b>
<b>Alvisse Parc Hôtel S.A.</b> .....	<b>130326</b>	<b>M Immobilier</b> .....	<b>130328</b>
<b>Alvogen IPCo S. à r.l.</b> .....	<b>130326</b>	<b>Regandsy &amp; Hates S.à r.l.</b> .....	<b>130336</b>
<b>Anavan S.à r.l.</b> .....	<b>130361</b>	<b>ridy S.à r.l.</b> .....	<b>130323</b>
<b>Anglo African Exploration Holdings</b> ....	<b>130326</b>	<b>ridy S.à r.l.</b> .....	<b>130323</b>
<b>Apagio S.A.</b> .....	<b>130365</b>	<b>Stirling Real Estate S.A.</b> .....	<b>130339</b>
<b>a-part s.à r.l.</b> .....	<b>130322</b>	<b>Triton III LuxCo A 17 S.à r.l.</b> .....	<b>130368</b>
<b>ArcelorMittal Rodange et Schifflange</b> ...	<b>130327</b>	<b>UBP Asset Management (Europe) S.A.</b> ..	<b>130331</b>
<b>ArcelorMittal Sourcing</b> .....	<b>130327</b>	<b>Vandelys S.A.</b> .....	<b>130342</b>
		<b>VEZAR Spf S.A.</b> .....	<b>130344</b>
		<b>Welo Soparfi S.à r.l.</b> .....	<b>130345</b>

**Global Gestion s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-8226 Mamer, 2, rue de l'École.

R.C.S. Luxembourg B 127.850.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014117292/10.

(140135446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

---

**Graff Timepieces S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 123.724.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014117300/10.

(140135246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

---

**High-Tech Hotel Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 94.710.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 28 juillet 2014.

Référence de publication: 2014117314/10.

(140134885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

---

**Intraline S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 2, Am Broch.

R.C.S. Luxembourg B 152.541.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2014117361/11.

(140134520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

---

**a-part s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2270 Luxembourg, 21, rue d'Orval.

R.C.S. Luxembourg B 103.049.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN S.à.r.l.

259 ROUTE D'ESCH

L-1471 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2014117498/13.

(140135282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

---

**Mamoona Estate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 176.939.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*L'Organe de Gestion*

Référence de publication: 2014117496/11.

(140135359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

---

**avantage Reply (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5244 Sandweiler, 2B, Ennert dem Bierg.  
R.C.S. Luxembourg B 146.142.

*Cession de parts sociales*

Suite à la cession en date du 4 juillet 2014, le capital social de la société se répartit de la façon suivante:

- Risk Reply Limited

Ayant son siège social au 38 Grosvenor Gardens,

London SW1W 0EB et inscrit sous le numéro 9030959 . . . . . 1.000 parts sociales

TOTAL: . . . . . 1.000 parts sociales

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014117499/14.

(140134609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

---

**ridy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1741 Luxembourg, 19-21, rue de Hollerich.  
R.C.S. Luxembourg B 152.996.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014117505/10.

(140134602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

---

**ridy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1741 Luxembourg, 19-21, rue de Hollerich.  
R.C.S. Luxembourg B 152.996.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014117506/10.

(140134603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

---

**A.G.P. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 142.100.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014117515/9.

(140134475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

---

**iNUI Studio S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, 2, rue du Commerce.  
R.C.S. Luxembourg B 156.255.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Pour ordre  
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.  
Boîte Postale 1307  
L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014117504/14.

(140135351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

---

**eEquity Feeder S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.505,00.**

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.  
R.C.S. Luxembourg B 181.073.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014117502/10.

(140135243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

---

**LVS II Lux VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 178.079.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014117489/9.

(140134209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

---

**Akassia Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 173.054.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2013, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Akassia Invest S.A.*

Société anonyme

Référence de publication: 2014117533/12.

(140135070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

---

**Almacantar (Marble Arch) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 177.938.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014117539/9.

(140134627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

---

**Almacantar (Marble Arch (No2)) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 177.947.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014117538/9.

(140134654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

---

**Allsaints Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 121.292.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/07/2014.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014117537/11.

(140135510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

---

**Magnetar FI Luxembourg, S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**

**Capital social: USD 40.000,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 161.135.

*Extrait des résolutions de l'associé unique prises en date du 29 juillet 2014*

L'associée unique de la Société a décidé comme suit:

- De transférer le siège social de la Société du 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxembourg au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet, 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Référence de publication: 2014117495/14.

(140135447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

---

**Alken Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Basseur.

R.C.S. Luxembourg B 130.052.

Les comptes annuels pour la période du 15 juillet 2013 au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Référence de publication: 2014117536/11.

(140134781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

---

**Almacantar Blackfriars S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 171.105.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014117540/9.

(140134436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

---

**Almacantar Centre Point S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 159.603.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014117541/9.

(140134406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

---

**Alvisse Parc Hôtel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1453 Luxembourg, 120, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 135.387.

*Extrait des principales résolutions prises par l'actionnaire unique en date du lundi 5 mai 2014*

Renouvelle le mandat du réviseur d'entreprises agréé en place, à savoir FPS Audit S.à r.l., ayant son siège social au 19, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, jusque l'assemblée des actionnaires approuvant les comptes annuels clos au 31 décembre 2014 et devant se tenir en 2015.

Luxembourg, le 5 mai 2014.

Claude Alvisse

*Administrateur unique*

Référence de publication: 2014117547/14.

(140135343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

---

**Anglo African Exploration Holdings, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 184.015.

*Extrait d'une résolution prise par l'associé de la société en date du 25 juillet 2014*

Mme Gillian Adams avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, est élu en tant que gérant de la société avec effet au 25 juillet 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2014.

Référence de publication: 2014117549/12.

(140134909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

---

**Alvogen IPCo S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 149.131.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014117548/9.

(140135374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

---

**Altisource Portfolio Solutions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 72.391.

Les comptes consolidés au 31 December 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014117545/10.

(140134895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

---

**ArcelorMittal Rodange et Schifflange, Société Anonyme.**

Siège social: L-4241 Esch-sur-Alzette, boulevard Aloyse Meyer.

R.C.S. Luxembourg B 10.643.

Le Conseil d'administration du 14 mai 2014 a coopté Monsieur Alex NICK, avec adresse professionnelle au 66 rue de Luxembourg, L-4221 Esch-sur-Alzette, en remplacement de Monsieur Nico REUTER, administrateur démissionnaire.

Monsieur Alex NICK achèvera le mandat de Monsieur Nico REUTER, qui viendra à expiration lors de l'Assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2020.

Cette cooptation est sujette à ratification par la prochaine Assemblée générale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2014.

Référence de publication: 2014117550/14.

(140134857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

---

**ArcelorMittal Sourcing, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 59.577.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014117551/9.

(140134874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

---

**A.R.H. Investments, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 180.051.

*Extrait d'une résolution prise par l'associé de la société en date du 25 juillet 2014:*

Mme Gillian Adams avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, est élu en tant que gérant de la société avec effet au 25 juillet 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2014.

Référence de publication: 2014117516/12.

(140134910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

---

**Advent Talc (Luxembourg) Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 162.248.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Référence de publication: 2014117526/10.

(140135326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

---

**Agro Beheermaatschappij B.V., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 158.279.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014117530/9.

(140134802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

---

**Argentum (GP) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 186.427.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2014.

Référence de publication: 2014117553/10.

(140134458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

---

**Archstone Management Germany II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 172.263.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014117552/9.

(140134990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

---

**A.C.E-Net S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5441 Remerschen, 10, Wisswee.

R.C.S. Luxembourg B 188.455.

*Extrait de la décision de l'associé unique prise en date du 29.07.2014*

- Nomination de Monsieur Esmir OSMANOVIC, né à Kalica (Monténégro), le 20 avril 1971, demeurant à L-4025-Esch sur Alzette, 90 rue de Belvaux qui devient nouveau gérant technique ce, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Référence de publication: 2014117514/12.

(140134614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

---

**M Immobilier, Société Anonyme.**

Siège social: L-1831 Luxembourg, 2, rue de la Tour Jacob.

R.C.S. Luxembourg B 82.453.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 26/03/2014*

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31/12/2014:

- Monsieur Lucien Emringer, administrateur de sociétés, demeurant 3A, Am Romescht, L-7364 Bofferdange, Président.

L'Assemblée remplace le réviseur d'entreprise agréé Grant Thornton Lux Audit par la société à Ernst & Young pour statuer les comptes annuels au 31/12/2014:

- Ernst & Young sàrl, 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Luxembourg

Référence de publication: 2014117492/14.

(140135663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

---

**Luxsan S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, 8, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 100.392.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014117488/9.

(140134770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

---

**Almacantar Shaftesbury S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 178.446.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014117542/9.

(140134556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

---

**Advent Mondo (Luxembourg) Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 162.306.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Référence de publication: 2014117525/10.

(140135318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

---

**Accession Fund Holding Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 103.116.

Der Jahresabschluss vom 30 September 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 29. Juli 2014.

Jörg Fuchs

Manager

Référence de publication: 2014117582/13.

(140135238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

---

**ABC Marche S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7740 Colmar-Berg, 4A, avenue Gordon Smith.

R.C.S. Luxembourg B 122.191.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014117578/10.

(140135111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

---

**Aval Holdings, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 180.055.

*Extrait d'une résolution prise par l'associé de la société en date du 25 juillet 2014:*

Mme Gillian Adams avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, est élu en tant que gérant de la société avec effet au 25 juillet 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2014.

Référence de publication: 2014117571/12.

(140134911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

---

**Axius European CLO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 110.995.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 Juillet 2014.

TMF Luxembourg S.A.

Signature

*Domiciliaire*

Référence de publication: 2014117575/13.

(140134917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

---

**Avondale Securities S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 131.873.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014117574/10.

(140134234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

---

**Acuzahara (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R.C.S. Luxembourg B 52.142.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014117589/11.

(140134680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

---

**ACIF S.A. Luxembourgeoise, Société Anonyme, Société Anonyme.**

Siège social: L-9140 Bourscheid, 16, Bréimechterpad.  
R.C.S. Luxembourg B 101.608.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014117584/10.

(140134516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

---

**ACS 2007-1 Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 159.277.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014117586/10.

(140135130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

---

**UBP Asset Management (Europe) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 177.585.

In the year two thousand and fourteen, on the sixteenth of July.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of the company established in Luxembourg under the denomination of "UBP Asset Management (Europe) S.A.", (hereinafter the "Company") having its registered office in L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 177.585, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated on May 17<sup>th</sup>, 2013, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, N° 1711 of July 17<sup>th</sup>, 2013. The Articles of the Company have not been amended yet.

The meeting begins with Mrs Isabelle ASSERAY, private employee, residing professionally in L-1150 Luxembourg, 287-289 route d'Arlon, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Liridon ELSHANI, notary's clerk, residing professionally in L-1750 Luxembourg, 74 avenue Victor Hugo.

The meeting elects as scrutineer Mrs Isabelle ASSERAY, prenamed.

The chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is worded as follows:

*Agenda*

1. Modification of Article 4 of the Articles of Incorporation in order to give it the following wording:

**Art. 4. Purpose.** The object of the Company is the collective portfolio management of one or several Luxembourg and foreign collective investment funds in transferable securities authorized in accordance with the Directive of the European Parliament and of the Council of 13 July 2009 on the coordination of laws, regulations and administrative provisions relating to undertakings for collective investment in transferable securities ("UCITS") (the "Directive 2009/65/EC"), as may be amended from time to time and of other Luxembourg and foreign collective investment funds not covered by the Directive 2009/65/EC ("UCIs"), on behalf of their unitholders or shareholders in accordance with the provisions of chapter 15 of the Luxembourg law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment, as may be amended from time to time (the "Law of 2010") and any other applicable law. The Company's object also encompasses the management of one or several specialised investment funds ("SIFs") in accordance with the Luxembourg law of 13 February 2007 on specialised investment funds as amended and investment companies in risk capital ("SICARs") in accordance with the Luxembourg law of 15 June 2004 on the investment company in risk capital as amended.

Further, the Company's object includes the management of alternative investment funds ("AIFs") within the meaning of and in accordance with Directive 2011/61/EU on alternative investment fund managers as amended from time to time, and in particular AIFs in accordance with the Luxembourg law of 12<sup>th</sup> July 2013 on alternative investment fund managers (the "Law of 2013") implementing such Directive.

UCITS, UCIs, SIFs, SICARs and AIFs are collectively referred to hereafter as the "Funds".

The Company may also serve as advisor to such Funds in connection with the management of their assets and their promotion.

The activity of collective portfolio management of Funds includes the following functions:

**Portfolio Management.** In this regard, the Company may, for the account of the Funds, (i) provide investment advice and make investment decisions, (ii) enter into agreements, (iii) buy, sell, exchange and deliver any sort of transferable securities and/or other acceptable types of assets, (iv) exercise all voting rights pertaining to securities held by the investment funds under management. This enumeration is not intended to be exhaustive.

**Risk Management.** The activity of the management of the Funds includes the risk management of the Funds, as mentioned in Annex I of the Law of 2013.

**Administration.** The activity of the management of the Funds includes the functions listed in Annex II of the Law of 2010 and Annex I of the Law of 2013, i.e. (i) legal and fund management accounting services, (ii) customer inquiries, (iii) valuation of the portfolio and pricing of the units and/or shares (including tax returns), (iv) regulatory compliance monitoring, (v) maintenance of unitholders and/or shareholders register, (vi) distribution of income, (vii) units and/or shares issues and repurchases, (viii) contract settlements (including certificate dispatch), and (ix) record keeping.

**Distribution.** The activity of the management of the Funds includes the distribution, marketing and placement of the units and/or shares of Funds in Luxembourg and abroad.

**Other Activities.** Activities related to the assets of AIFs, namely services necessary to meet the fiduciary duties of the alternative investment fund manager, facilities management, real estate administration activities, advice to undertakings

on capital structure, industrial strategy and related matters, advice and services relating to mergers and the purchase of undertakings and other services connected to the management of the AIF and the companies and other assets in which it has invested.

The Company may perform part or all of these activities for Funds or other management companies or alternative investment fund managers as delegate. The Company may provide services in Luxembourg and abroad and may for that purpose establish representative offices and/or branches. The Company may also administer its own assets and perform all operations and activities considered useful for the accomplishment and development of its purposes, while remaining however within the limits laid down by the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended (the "Law of 1915") and by chapter 15 of the Law of 2010 and by the Law of 2013.

## 2. Miscellaneous.

II. That no convertible loans or bonds have been issued by the company.

III. The shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list. This attendance list, after having been signed "ne varietur" by the shareholders, the proxy holders and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed together with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

IV. That as appears from the said attendance list, all the two thousand five hundred (2,500) shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

### *First and only resolution*

The general meeting approves the modification of Article 4 in order to give it the following wording:

**“ Art. 4. Purpose.** The object of the Company is the collective portfolio management of one or several Luxembourg and foreign collective investment funds in transferable securities authorized in accordance with the Directive of the European Parliament and of the Council of 13 July 2009 on the coordination of laws, regulations and administrative provisions relating to undertakings for collective investment in transferable securities ("UCITS") (the "Directive 2009/65/EC"), as may be amended from time to time and of other Luxembourg and foreign collective investment funds not covered by the Directive 2009/65/EC ("UCIs"), on behalf of their unitholders or shareholders in accordance with the provisions of chapter 15 of the Luxembourg law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment, as may be amended from time to time (the "Law of 2010") and any other applicable law. The Company's object also encompasses the management of one or several specialised investment funds ("SIFs") in accordance with the Luxembourg law of 13 February 2007 on specialised investment funds as amended and investment companies in risk capital ("SICARs") in accordance with the Luxembourg law of 15 June 2004 on the investment company in risk capital as amended.

Further, the Company's object includes the management of alternative investment funds ("AIFs") within the meaning of and in accordance with Directive 2011/61/EU on alternative investment fund managers as amended from time to time, and in particular AIFs in accordance with the Luxembourg law of 12<sup>th</sup> July 2013 on alternative investment fund managers (the "Law of 2013") implementing such Directive.

UCITS, UCIs, SIFs, SICARs and AIFs are collectively referred to hereafter as the "Funds".

The Company may also serve as advisor to such Funds in connection with the management of their assets and their promotion.

The activity of collective portfolio management of Funds includes the following functions:

**Portfolio Management.** In this regard, the Company may, for the account of the Funds, (i) provide investment advice and make investment decisions, (ii) enter into agreements, (iii) buy, sell, exchange and deliver any sort of transferable securities and/or other acceptable types of assets, (iv) exercise all voting rights pertaining to securities held by the investment funds under management. This enumeration is not intended to be exhaustive.

**Risk Management.** The activity of the management of the Funds includes the risk management of the Funds, as mentioned in Annex I of the Law of 2013.

**Administration.** The activity of the management of the Funds includes the functions listed in Annex II of the Law of 2010 and Annex I of the Law of 2013, i.e. (i) legal and fund management accounting services, (ii) customer inquiries, (iii) valuation of the portfolio and pricing of the units and/or shares (including tax returns), (iv) regulatory compliance monitoring, (v) maintenance of unitholders and/or shareholders register, (vi) distribution of income, (vii) units and/or shares issues and repurchases, (viii) contract settlements (including certificate dispatch), and (ix) record keeping.

**Distribution.** The activity of the management of the Funds includes the distribution, marketing and placement of the units and/or shares of Funds in Luxembourg and abroad.

**Other Activities.** Activities related to the assets of AIFs, namely services necessary to meet the fiduciary duties of the alternative investment fund manager, facilities management, real estate administration activities, advice to undertakings on capital structure, industrial strategy and related matters, advice and services relating to mergers and the purchase of

undertakings and other services connected to the management of the AIF and the companies and other assets in which it has invested.

The Company may perform part or all of these activities for Funds or other management companies or alternative investment fund managers as delegate. The Company may provide services in Luxembourg and abroad and may for that purpose establish representative offices and/or branches. The Company may also administer its own assets and perform all operations and activities considered useful for the accomplishment and development of its purposes, while remaining however within the limits laid down by the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended (the "Law of 1915") and by chapter 15 of the Law of 2010 and by the Law of 2013."

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its organisation are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing persons known to the notary by name, first name, and residence, the said proxyholder of the appearing persons signed together with the notary this deed.

#### **Suit la traduction française des statuts:**

L'an deux mille quatorze, le seize juillet.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme UBP Asset Management (Europe) S.A., (ci-après la «Société») avec siège social à L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B177.585, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 17 mai 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1711 du 17 juillet 2013. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés depuis.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Isabelle ASSERAY, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1150 Luxembourg, 287-289 route d'Arlon.

La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Liridon ELSHANI, employé privé avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Isabelle ASSERAY, prénommée.

La Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

#### *Ordre du jour:*

1. Modification de l'objet social de la Société comme suit: «La société a pour objet de fournir tous services d'intermédiation immobilière hôtelière afin d'optimiser et commercialiser le développement de structures de loisirs.

Elle pourra par ailleurs employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra s'engager dans toutes transactions concernant des biens immobiliers et mobiliers. La société pourra acquérir, transférer, louer et gérer tous biens immeubles de toutes sortes et situés dans tous pays. La société pourra également engager et exécuter toutes opérations appartenant directement ou indirectement à la gestion et à la propriété de tels biens immobiliers. La société pourra également exercer une activité de licence de marque de fabrique ainsi qu'une activité de financement de ses filiales.

La société pourra également accomplir toutes opérations, activités commerciales ou industrielles, qui favoriseront directement ou indirectement la réalisation de son objet.»

2. Modification des pouvoirs de représentation des administrateurs comme suit: «Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature individuelle de l'administrateur délégué ou des signatures conjointes d'un quelconque administrateur et de l'administrateur délégué ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir»;

## 2. Divers

II.- Que la société n'a pas émis d'emprunt obligataire.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, soit toutes les deux mille cinq cents (2.500) actions, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

### *Ordre du jour:*

1. Modification de de l'article 4 relatif à l'objet social de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

«La Société a pour objet la gestion collective de portefeuille d'un ou plusieurs organismes de placement collectif en valeurs mobilières luxembourgeoises ou étrangers agréés conformément à la directive du parlement européen et du conseil du 13 Juillet 2009 portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant les organismes de placement collectif en valeurs mobilières («OPCVM») (la «Directive 2009/65/CE»), telle qu'elle pourra être modifiée de temps à autre et d'autres organismes de placement collectifs luxembourgeois ou étrangers non couverts par la Directive 2009/65/CE («OPCs»), pour le compte de porteurs de parts ou actionnaires conformément aux dispositions du chapitre 15 de la loi du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif (la «Loi de 2010»), telle qu'elle pourra être modifiée de temps à autre ainsi que toute autre loi applicable. L'objet de la Société comprend également la gestion d'un ou plusieurs fonds d'investissement spécialisés («FIS») au sens de et soumis à la loi du 13 février 2007 sur les fonds d'investissement spécialisés telle qu'elle pourra être modifiée de temps à autre et d'une ou plusieurs sociétés d'investissement en capital à risque («SICAR») au sens de et soumises à la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque telle qu'elle pourra être modifiée de temps à autre.

De plus, l'objet de la Société inclut la gestion de fonds d'investissements alternatifs («FIA») au sens de et conformément à la Directive 2011/61/UE relative aux gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, telle qu'elle pourra être modifiée de temps à autre et notamment la gestion de FIA au sens de et soumis à la loi du 12 juillet 2013 relative aux gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs portant transposition au Luxembourg de la Directive précitée (la «Loi de 2013»).

OPCVM, OPC, FIS, SICAR et FAI sont collectivement nommés ci-après les «Fonds».

La Société pourra également agir comme conseiller pour de tels Fonds en relation avec la gestion de leurs actifs et leur promotion.

L'activité de gestion collective de portefeuille des Fonds inclut les fonctions suivantes:

Gestion d'actifs. A cet égard, la Société pourra, pour le compte des Fonds, (i) fournir des conseils en investissement et prendre des décisions d'investissement, (ii) conclure des contrats, (iii) acheter, vendre, échanger et délivrer toute sorte de valeurs mobilières et/ou autres types d'actifs autorisés, (iv) exercer tous les droits de vote en relation avec les titres détenus par les fonds d'investissement sous gestion. Cette énumération n'est pas destinée à être exhaustive.

Gestion des risques. L'activité de gestion des Fonds inclut la fonction de gestion des risques des Fonds, tel que mentionné à l'Annexe I de la Loi de 2013.

Administration. L'activité de gestion des Fonds inclut les fonctions listées en Annexe II de la Loi de 2010 et en Annexe I de la Loi de 2013, c'est à dire (i) services juridiques et de gestion comptable du fonds, (ii) demandes de renseignement des clients, (iii) évaluation du portefeuille et détermination de la valeur des parts et/ou actions (y compris les aspects fiscaux), (iv) contrôle du respect des dispositions réglementaires, (v) tenue du registre des porteurs de parts et/ou actions, (vi) répartition des revenus, (vii) émission et rachat de parts et/ou actions, (viii) règlement des contrats (y compris envoi des certificats), et (ix) enregistrement et conservation des opérations.

Distribution. L'activité de gestion des Fonds inclut la commercialisation, la distribution et le placement des parts et/ou actions des Fonds à Luxembourg et à l'étranger.

Autres activités. Les activités liées aux actifs d'un FIA, à savoir l'exécution des services nécessaires pour que soient remplis les devoirs fiduciaires du gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs, et assurés la gestion des infrastructures, les activités d'administration des immeubles, le conseil aux entreprises concernant la structure du capital, la stratégie industrielle et les questions connexes, le conseil et les services concernant les fusions et les acquisitions, et d'autres services liés à la gestion du FIA et des sociétés et autres actifs dans lesquels il a investi.

La Société peut exercer tout ou partie de ces activités pour des Fonds ou pour d'autres sociétés de gestion ou gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs comme délégataire. La Société peut fournir ces services à Luxembourg ainsi qu'à l'étranger et peut pour ce faire établir des bureaux de représentation ou des succursales. La Société peut également administrer ses propres actifs et entreprendre toutes opérations et activités considérées comme utiles à

l'accomplissement et au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'elle pourra être modifiée de temps à autre (la «Loi de 1915»), du chapitre 15 de la Loi de 2010, et de la Loi de 2013.»

## 2. Divers.

II.- Que la société n'a pas émis d'emprunt obligataire.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

### *Unique résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 4 des statuts relatif à l'objet social de la Société, qui aura la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a pour objet la gestion collective de portefeuille d'un ou plusieurs organismes de placement collectif en valeurs mobilières luxembourgeois ou étrangers agréés conformément à la directive du parlement européen et du conseil du 13 juillet 2009 portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant les organismes de placement collectif en valeurs mobilières («OPCVM») (la «Directive 2009/65/CE»), telle qu'elle pourra être modifiée de temps à autre et d'autres organismes de placement collectifs luxembourgeois ou étrangers non couverts par la Directive 2009/65/CE («OPCs»), pour le compte de porteurs de parts ou actionnaires conformément aux dispositions du chapitre 15 de la loi du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif (la «Loi de 2010»), telle qu'elle pourra être modifiée de temps à autre ainsi que toute autre loi applicable. L'objet de la Société comprend également la gestion d'un ou plusieurs fonds d'investissement spécialisés («FIS») au sens de et soumis à la loi du 13 février 2007 sur les fonds d'investissement spécialisés telle qu'elle pourra être modifiée de temps à autre et d'une ou plusieurs sociétés d'investissement en capital à risque («SICAR») au sens de et soumises à la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque telle qu'elle pourra être modifiée de temps à autre.

De plus, l'objet de la Société inclut la gestion de fonds d'investissements alternatifs («FIA») au sens de et conformément à la Directive 2011/61/UE relative aux gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, telle qu'elle pourra être modifiée de temps à autre et notamment la gestion de FIA au sens de et soumis à la loi du 12 juillet 2013 relative aux gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs portant transposition au Luxembourg de la Directive précitée (la «Loi de 2013»).

OPCVM, OPC, FIS, SICAR et FAI sont collectivement nommés ci-après les «Fonds».

La Société pourra également agir comme conseiller pour de tels Fonds en relation avec la gestion de leurs actifs et leur promotion.

L'activité de gestion collective de portefeuille des Fonds inclut les fonctions suivantes:

Gestion d'actifs. A cet égard, la Société pourra, pour le compte des Fonds, (i) fournir des conseils en investissement et prendre des décisions d'investissement, (ii) conclure des contrats, (iii) acheter, vendre, échanger et délivrer toute sorte de valeurs mobilières et/ou autres types d'actifs autorisés, (iv) exercer tous les droits de vote en relation avec les titres détenus par les fonds d'investissement sous gestion. Cette énumération n'est pas destinée à être exhaustive.

Gestion des risques. L'activité de gestion des Fonds inclut la fonction de gestion des risques des Fonds, tel que mentionné à l'Annexe I de la Loi de 2013.

Administration. L'activité de gestion des Fonds inclut les fonctions listées en Annexe II de la Loi de 2010 et en Annexe I de la Loi de 2013, c'est à dire (i) services juridiques et de gestion comptable du fonds, (ii) demandes de renseignement des clients, (iii) évaluation du portefeuille et détermination de la valeur des parts et/ou actions (y compris les aspects fiscaux), (iv) contrôle du respect des dispositions réglementaires, (v) tenue du registre des porteurs de parts et/ou actions, (vi) répartition des revenus, (vii) émission et rachat de parts et/ou actions, (viii) règlement des contrats (y compris envoi des certificats), et (ix) enregistrement et conservation des opérations.

Distribution. L'activité de gestion des Fonds inclut la commercialisation, la distribution et le placement des parts et/ou actions des Fonds à Luxembourg et à l'étranger.

Autres activités. Les activités liées aux actifs d'un FIA, à savoir l'exécution des services nécessaires pour que soient remplis les devoirs fiduciaires du gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs, et assurés la gestion des infrastructures, les activités d'administration des immeubles, le conseil aux entreprises concernant la structure du capital, la stratégie industrielle et les questions connexes, le conseil et les services concernant les fusions et les acquisitions, et d'autres services liés à la gestion du FIA et des sociétés et autres actifs dans lesquels il a investi.

La Société peut exercer tout ou partie de ces activités pour des Fonds ou pour d'autres sociétés de gestion ou gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs comme déléataire. La Société peut fournir ces services à Luxembourg ainsi qu'à l'étranger et peut pour ce faire établir des bureaux de représentation ou des succursales. La Société peut également administrer ses propres actifs et entreprendre toutes opérations et activités considérées comme utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'elle pourra être modifiée de temps à autre (la «Loi de 1915»), du chapitre 15 de la Loi de 2010, et de la Loi de 2013.»

#### Dépenses

Le comparant déclare que les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature, à charge de la Société des suites de sa constitution s'élèvent à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Le notaire soussigné, lequel connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la demande du même comparant et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête,

et après lecture faite au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent original.

Signé: I. Asseray, L. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 juillet 2014. LAC/2014/35162. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2014.

Référence de publication: 2014120369/308.

(140137118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2014.

### **Regandsy & Hates S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 189.054.

#### — STATUTS

L'an deux mil quatorze, le neuf Juillet.

Pardevant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, lequel restera dépositaire de la présente minute,

#### ONT COMPARU:

- Monsieur Jean-François SAILHAN, Frigoriste, demeurant professionnellement à L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon;  
- Monsieur Denis PORTAL, Electricien, demeurant professionnellement à L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon;  
- Monsieur Loic BRESSON, Chauffagiste, demeurant professionnellement à L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon;  
tous ici représentés par Ariane Vansimpsen, expert-comptable, demeurant professionnellement L-8011 Strassen, 283 route d'Arlon en vertu de trois procurations datées du 7 juillet 2014.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme il est dit-ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à:

- l'acquisition, le dépôt et l'exploitation de brevets et de marques de fabrique ou tout autre type de propriété intellectuelle ainsi que la concession de licences afférentes
- la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations,

- l'acquisition de biens meubles et immeubles, leur gestion et leur mise en valeur et encore la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères,

- l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, d'échange, de négociation ou de toute autre manière.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises dans lesquelles la société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la société, tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une manière générale, elle pourra détenir tout patrimoine tant mobilier qu'immobilier en vue de sa valorisation

A titre accessoire, la société a également pour objet la prestation de services et l'assistance administrative à ses filiales.

A titre accessoire, la société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières de nature à favoriser la réalisation de son objet principal.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination: "REGANDSY & HATES S.à r.l."

**Art. 5.** Le siège social est établi dans la commune de Strassen.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENT CINQUANTE-CINQ EUROS (12.555.-EUR) représenté par QUATRE CENT SOIXANTE-CINQ (465) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-SEPT EUROS (27.-EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les gérants peuvent participer à toutes réunions du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant demeurant au Luxembourg sera équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si tous ses membres sont présents ou représentés.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, télécopie ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2014.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

**Art. 20.** Les créanciers, ayant-droits ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration, pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Les parts sociales détenues par chacun des associés ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 du Code Civil.

**Art. 21.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Souscription - Libération*

Les comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, ont déclaré souscrire aux parts sociales comme suit:

- Jean-François SAILHAN, susdit, cent cinquante-cinq . . . . .	155
- Denis PORTAL, susdit, cent cinquante-cinq . . . . .	155
- Loic BRESSON, susdit, cent cinquante-cinq . . . . .	155
Total: quatre cent soixante-cinq parts . . . . .	465

Les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que le capital au montant de douze mille cinq cent cinquante-cinq euros (12.555.- EUR) est à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

#### *Frais*

Les comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à leur charge à raison de sa constitution à environ neuf cent cinquante euros (EUR 950,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

1) La Société est administrée par les gérants suivants, nommés pour une durée illimitée:

- Monsieur Jean-François SAILHAN, Frigoriste, demeurant professionnellement à L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon;
- Monsieur Denis PORTAL, Electricien, demeurant professionnellement à L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon;
- Monsieur Loic BRESSON, Chauffagiste, demeurant professionnellement à L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon;

2) L'adresse de la Société est fixée à L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

DONT ACTE, fait et passé à Strassen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: VANSIMPSEN ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 juillet 2014. Relation: LAC / 2014 / 32669. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Référence de publication: 2014120148/163.

(140138206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2014.

#### **Stirling Real Estate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 146.488.

In the year two thousand fourteen, on the twenty-third day of July.

Before us Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg,

Was held

an Extraordinary General Meeting of shareholders of "STIRLING REAL ESTATE S.A.", a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, constituted by a deed of Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, on 29 May 2009, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 1260 on July 1<sup>st</sup>, 2009. The articles of associations have been amended for the last time by deed of same notary Maître Gérard LECUIT, on 27 June 2013, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 2228 on 11 September 2013.

The meeting was opened by Mr Mustafa NEZAR, lawyer, residing professionally in Luxembourg, being in the chair, who appointed as secretary Ms Alida MUHOVIC, employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Sébastien SZABO, Legal and Product Management Officer, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Full payment of the share capital by the sole shareholder.

2. Increase of the subscribed capital by an amount of THREE MILLION EURO (3,000,000.- EUR) to bring it from its present amount of FOUR MILLION FOUR HUNDRED FIVE THOUSAND EURO (4,405,000.- EUR) to SEVEN MILLION FOUR HUNDRED FIVE THOUSAND EURO (7,405,000.- EUR) by the issuing of THIRTY THOUSAND (30,000) new

shares with a par value of ONE HUNDRED EURO (100.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

3. Subscription of the THIRTY THOUSAND (30,000) new shares by the sole current shareholder and payment by a contribution in cash of an amount of TWO MILLION EURO (2,000,000.- EUR).

4. To amend article 5, 1<sup>st</sup> paragraph of the Articles of Association.

5. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting states that the share capital has been fully paid up and the payment has been made by the sole shareholder of the Company by a contribution in cash for an amount of TWO HUNDRED TWENTY-FIVE THOUSAND EURO (225,000.- EUR).

The said amount of TWO HUNDRED TWENTY-FIVE THOUSAND EURO (225,000.- EUR) is therefore at the disposal of the company, proof of the payment has been given to the undersigned notary.

*Second resolution*

The general meeting decides to increase the subscribed capital by an amount of THREE MILLION EURO (3,000,000.- EUR) to bring it from its present amount of FOUR MILLION FOUR HUNDRED FIVE THOUSAND EURO (4,405,000.- EUR) to SEVEN MILLION FOUR HUNDRED FIVE THOUSAND EURO (7,405,000.-EUR) by the issuing of THIRTY THOUSAND (30,000) new shares with a par value of ONE HUNDRED EURO (100.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

*SUBscription - Payment*

Thereupon intervenes:

ABN Amro Life S.A., a company having its registered office in L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy, R.C.S. Luxembourg B 66.958,

here represented by Mr Sébastien SZABO, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal,

declares to subscribe to all the THIRTY THOUSAND (30,000) new shares and to have them paid up by contribution in cash to the extend of the amount of TWO MILLION EURO (2,000,000.- EUR).

The said amount of TWO MILLION EURO (2,000,000.- EUR) is therefore at the disposal of the company, proof of the payment has been given to the undersigned notary.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing parties, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

*Third resolution*

The general meeting decides to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 5. 1<sup>st</sup> . paragraph.** The corporate capital is set at SEVEN MILLION FOUR HUNDRED FIVE THOUSAND EURO (7,405,000.- EUR) represented by SEVENTY-FOUR THOUSAND FIFTY (74,050) shares with a par value of ONE HUNDRED EURO (100.- EUR) each."

There being no further business, the meeting is terminated.

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately THREE THOUSAND EURO (3,000.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois juillet.

Pardevant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "STIRLING REAL ESTATE S.A." avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg en date du 29 mai 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1260 du 1<sup>er</sup> juillet 2009. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du même notaire Maître Gérard LECUIT, en date du 27 juin 2013, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2228 du 11 septembre 2013.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Alida MUHOVIC, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Sébastien SZABO, Legal and Product Management Officer, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ORDRE DU JOUR:

1. Constat de libération intégrale du capital social par l'actionnaire unique.

2. Augmentation du capital social de TROIS MILLIONS EUROS (3.000.000.- EUR) pour le porter de son montant actuel de QUATRE MILLIONS QUATRE CENT CINQ MILLE EUROS (4.405.000.- EUR) au montant de SEPT MILLIONS QUATRE CENT CINQ MILLE EUROS (7.405.000.- EUR) par l'émission de TRENTE MILLE (30.000) nouvelles actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et les mêmes obligations que les actions existantes.

3. Souscription de ces TRENTE MILLE (30.000) nouvelles actions par le seul actionnaire actuel de la société et libération de ces actions à concurrence de DEUX MILLIONS EUROS (2.000.000.- EUR).

4. Modification subséquente de l'article 5 alinéa 1<sup>er</sup> des statuts.

5. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale constate que le capital social a été entièrement libéré et que cette libération du capital a été intégralement effectuée en espèces par l'actionnaire unique de la société à concurrence d'un montant de DEUX CENT VINGT-CINQ MILLE EUROS (225.000.- EUR).

Le montant de DEUX CENT VINGT-CINQ MILLE EUROS (225.000.- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société. Preuve du versement en espèces a été apportée au notaire instrumentant.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de TROIS MILLIONS EUROS (3.000.000.- EUR) pour le porter de son montant actuel de QUATRE MILLIONS QUATRE CENT CINQ MILLE EUROS (4.405.000.- EUR) au montant de SEPT MILLIONS QUATRE CENT CINQ MILLE EUROS (7.405.000.- EUR) par l'émission de TRENTE MILLE (30.000) nouvelles actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et les mêmes obligations que les actions existantes.

*Souscription - Libération*

Est alors intervenue aux présentes:

ABN Amro Life S.A., une société anonyme avec siège social à L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy, R.C.S. Luxembourg B 66.958,

ici représentée par Monsieur Sébastien SZABO, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée, laquelle déclare souscrire à la totalité des TRENTE MILLE (30.000) nouvelles actions et les libérer par contribution en espèces à concurrence d'un montant de DEUX MILLIONS EUROS (2.000.000.- EUR).

Ledit montant de DEUX MILLIONS EUROS (2.000.000.- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société. Preuve du versement en espèces a été apportée au notaire instrumentant.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants, par les membres du bureau ainsi que par le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. alinéa 1<sup>er</sup>** . Le capital social est fixé à SEPT MILLIONS QUATRE CENT CINQ MILLE EUROS (7.405.000.- EUR) représenté par SOIXANTE-QUATORZE MILLE CINQUANTE (74.050) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.-EUR) chacune."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte à environ TROIS MILLE EUROS (3.000.- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Nezar, Muhovic, Szabo, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 juillet 2014. Relation: LAC/2014/35211. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

*Le Receveur (signé): Irène Thill.*

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Référence de publication: 2014120295/162.

(140137513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2014.

#### **Vandelys S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 105.268.

In the year two thousand fourteen, on 21<sup>th</sup> July.

Before Maître Blanche MOUTRIER, Notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of "VANDELYS S.A." a société anonyme having its registered office at L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, incorporated on December 24<sup>st</sup>, 2004 before Maître Tom METZLER, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, deed published in the Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 359 of April 21<sup>th</sup>, 2005, R.C.S. Luxembourg B 105268.

The General Meeting was presided by Mrs Cindy CUNHA, Private employee residing professionally at L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

The chairman appointed as secretary and scrutineer Mrs Sylvie TALMAS, Private employee residing professionally at L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

The chairman declared and requested the notary to act:

I. That on the seen of the total of the expending title no 2, and as well as it results from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that all the entire paid up issued capital is duly represented at this meeting

which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the shareholders having agreed to meet after examination of the agenda.

II. The attendance list, signed by the shareholders present, the proxy holders of the shareholders represented, the members of the bureau and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed at the same time with the registration authorities.

III. That the agenda of the present Extraordinary General Meeting is the following:

*Agenda*

1. Dissolution with immediate effect and voluntary liquidation of the Company;
2. Appointment of Mrs Alexandra Fierro PLIEGO, residing in C. Arrieta, 17, Madrid, Espagne, as liquidator of the Company;
3. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company;
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved, the General Meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The General Meeting decides to dissolve the Company with immediate effect and to put it into voluntary liquidation.

*Second resolution*

The General Meeting decides to appoint as liquidator Mrs Alexandra Fierro PLIEGO, born on June 26<sup>th</sup>, 1968 in Ginebra (Spain), with address at C. Arrieta, 17, Madrid, Spain ("the Liquidator").

*Third resolution*

The General Meeting decides to grant the Liquidator with the broadest powers for the exercise of his mission, especially those indicated in Article 144 to 148 of the Luxembourg law of August 10<sup>th</sup> 1915 on commercial companies as amended.

The General Meeting further decides and acknowledges that the Company shall be bound towards third parties by the sole signature of the Liquidator.

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the present original deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le vingt-et-un juillet.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "VANDELYS S.A." établie et ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, constituée suivant acte reçu par Maître Tom METZLER, alors notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie en date du 24 décembre 2004, publié au Mémorial C numéro 359 du 21 avril 2005, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 105268.

L'assemblée est présidée par Madame Cindy CUNHA, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

La Présidente désigne comme secrétaire et scrutateur Madame Sylvie TALMAS, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

Le bureau étant ainsi constitué, Madame la Présidente expose et prie le notaire d'acter:

I. Que sur le vu de l'entièreté du titre porteur no 2, ainsi qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que l'intégralité du capital social libéré et émis est dûment représentée à la présente Assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable.

II. Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Dissolution avec effet immédiat et liquidation volontaire de la Société;

2. Nomination de Madame Alexandra Fierro PLIEGO, demeurant à C. Arrieta, 17, Madrid, Espagne, aux fonctions de liquidateur de la Société;

3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;

4. Divers.

Après avoir délibéré, l'Assemblée Générale a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée Générale décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de la mettre en liquidation volontaire.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale décide de nommer Madame Alexandra Fierro PLIEGO, née à Ginebra (Espagne) le 26 juin 1968, demeurant à C. Arrieta, 17, Madrid, Espagne, comme liquidateur de la Société ("le Liquidateur").

*Troisième résolution*

L'Assemblée Générale décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus larges pour effectuer sa mission, et, plus spécialement ceux indiqués aux articles 144 jusque 148 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications.

L'Assemblée Générale, entre autre, décide et reconnaît que la Société sera engagée envers les tiers par la seule signature du Liquidateur.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise suivi d'une version française.

A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: CUNHA, TALMAS, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23/07/2014. Relation: EAC/2014/10215. Reçu douze euros 12,00 €.

*Le Receveur (signé): HALSDORF.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 31 juillet 2014.

Référence de publication: 2014120395/100.

(140137480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2014.

---

**VEZAR Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 17.806.

L'an deux mille quatorze, le trente mai.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue

une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de gestion de patrimoine familiale sous la dénomination de "VEZAR Spf S.A.", enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 17.806, ayant son siège social au 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg et constituée suivant acte reçu par Maître Hyacinthe GLAESENER, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 14 octobre 1980, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 269 du 21 novembre 1980. Les statuts de ladite société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 25 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1296 du 22 juin 2010.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sandrine ORTWERTH, employée privée, domiciliée professionnellement au 3A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Madame le Président désigne comme secrétaire Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Marilyn KRECKE, employée privée, domiciliée professionnellement à la même adresse.

Madame le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les soixante-quinze mille (75.000) actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de dix millions quatre cent

mille euros (10.400.000.- EUR) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Renonciation aux modalités légales relative aux convocations de l'assemblée.
2. Dissolution anticipée et mise en liquidation de la société.
3. Nomination du liquidateur et définition de ses pouvoirs.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée générale renonce expressément aux convocations préalables à la présente assemblée, confirmant être suffisamment informée de l'ordre du jour, se considère comme valablement convoquée et décide de délibérer et de voter sur les points portés à l'ordre du jour. L'Assemblée générale déclare que les documents produits lors de la présente assemblée lui ont été mis à disposition pendant un délai suffisamment long lui ayant permis d'examiner chaque document.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation, Monsieur Jacques MEYS, expert-comptable, né le 30 juillet 1951 à Etterbeek (Belgique), demeurant au Arch. Makarios III Avenue, 235, Kanika Enaerios, Estia House, Appart. 723, 3105 LIMASSOL - CYPRUS, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

*Frais*

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes sont évalués à mille deux cents euros (1.200.- EUR) et sont à charge de la société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Ortwerth, G. Saddi, M. Krecké et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 06 juin 2014. LAC/2014/26468. Reçu douze euros EUR 12,-

*Le Receveur (signée): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Référence de publication: 2014120406/62.

(140138390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2014.

**Welo Soparfi S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 189.051.

—  
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le 25 juillet.

Pardevant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)

A comparu:

Monsieur Claude Jean LONIEN, ingénieur industriel en électrotechnique, demeurant à L-3317 Bergem, 71, Rue de la Forêt

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il va constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «WELO SOPARFI S.à.r.l.»

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des cas de force majeure de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera, sauf modification ultérieure à acter par acte notarié, luxembourgeoise.

**Art. 3.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut effectuer la mise en relation de sociétés, leur prêter des services et les leur facturer.

La société peut également acquérir et mettre en valeur toutes sortes de propriété intellectuelle sous quelque forme que ce soit et les droits qui s'y rattachent ou qui les complètent.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle détient un intérêt tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents EUROS (EUR 12.500,-), divisé en mille parts sociales (1.000) de douze euros et cinquante cents (EUR. 12.50-) chacune.

**Art. 6.** La société n'est pas dissoute en cas de décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique.

**Art. 7.** Les créanciers personnels, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 8.** La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants nommés et révoqués par l'associé unique. Le ou les gérants peuvent à tout moment être révoqués par les associés.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Les pouvoirs du (ou des) gérant(s) seront déterminés dans leur acte de nomination.

**Art. 9.** L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine visé à l'alinéa 1<sup>er</sup> sont inscrites dans un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société, représentée par lui, sont inscrits dans un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est cependant pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

**Art. 10.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

**Art. 11.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 12.** Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés, et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

**Art. 13.** L'associé unique peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 14.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'associé.

**Art. 15.** En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 16.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur régissant les sociétés à responsabilité limitée.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice commence le jour de la constitution et finira le trente et un décembre deux mil quatorze.

### *Souscription et libération*

Toutes ces parts ont été souscrites par Monsieur Claude LONIEN, prénommé.

Le souscripteur a entièrement libéré ses parts par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution sont évalués à neuf cents euros (EUR 900,-).

### *Résolutions de l'associé unique*

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Claude Jean LONIEN, ingénieur industriel en électrotechnique, né à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) le 25 juillet 1975, demeurant à L-3317 Bergem, 71, Rue de la Forêt.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa seule signature.

Le siège social est établi à L-1651 Luxembourg, 15-17, Avenue Guillaume.

L'attention du comparant été attirée par le notaire instrumentaire sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises afin d'exercer les activités telles que décrites à l'article trois des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: Lonien, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 juillet 2014. Relation: LAC/2014/35238. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Référence de publication: 2014120430/95.

(140138167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2014.

### **kdconsult s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII.

R.C.S. Luxembourg B 137.879.

### **AUFLÖSUNG**

Im Jahr zweitausendvierzehn, am sechszehnten Tag des Monats Juli.

Vor dem Notar Jean-Paul MEYERS mit Amtssitz in Rambruch, Grossherzogtum Luxemburg,

#### **IST ERSCHIENEN:**

Herr Klaus DÉSOR, Conseil Economique, geboren in Bad Homburg, Deutschland, am 30. April 1947, geschäftsansässig in 28, rue Henri VII, L-1725 Luxemburg. (der „Komparent“).

Welcher Komparent, in seiner Eigenschaft als alleiniger Inhaber aller Anteile, den amtierenden Notar ersucht folgendes zu beurkunden:

1. Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "kdconsult s.à.r.l.", mit Sitz in L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII, eingetragen im Handelsund Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 137879, (die "Gesellschaft"), gemäß Urkunde aufgenommen durch den Notar Paul DECKER, mit damaligem Sitz in Luxembourg-Eich, am 18. März 2008, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1155 vom 09. Mai 2008, gegründet wurde.

2. Das Gesellschaftskapital der Gesellschaft "kdconsult s.à.r.l." beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,-) und ist eingeteilt in hundert (100) Anteile von je hundertfünfundzwanzig Euro (125,-) welche voll eingezahlt sind.

3. Der Komparent ist alleiniger Inhaber sämtlicher hundert (100) Anteile der Gesellschaft. Der Komparent als noch Geschäftsführer (gérant) der Gesellschaft welcher die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift rechtskräftig vertreten kann, bestätigt, die wirtschaftliche Sachlage der "kdconsult s.à.r.l." genau zu kennen und zu verstehen und die aktuelle Bestandsaufnahme/Bilanz sowie den Abwicklungsabschluss durch deren Unterschrift zu bestätigen. Der Komparent erklärt weiterhin, dass die aufzulösende Gesellschaft keine Beteiligungen hält oder gehalten hat, keine Immobilien besitzt

oder besaß und keine Angestellten hat oder hatte, sowie dass die Gesellschaft derzeit keine anderen Verpflichtungen (Bürgschaften, Sicherheiten, Garantien, Mietverträge, Lieferverträge) hat und nicht mehr durch andere Bestellungen oder Verträge gebunden ist, welche ihre Liquidation und Auflösung verhindern könnten oder welche die Anteile der Gesellschaft belasten würden.

4. Der alleinige Anteilsinhaber erteilt allen bisherigen Geschäftsführern oder anderen Mandatsträger uneingeschränkte Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate bis zum heutigen Tage.

5. Der Komparent erklärt, dass die Aktivität der Gesellschaft "kdconsult s.à.r.l." derzeit aufgehört hat.

6. Der Komparent, als alleiniger Anteilsinhaber, beschließt hiermit ausdrücklich, die Gesellschaft aufzulösen und selbst als Liquidator zu fungieren.

7. Der Komparent, als Liquidator der Gesellschaft "kdconsult s.à.r.l.", erklärt, dass alle Schulden der Gesellschaft bezahlt sind und erklärt, dass er persönlich alle gegenwärtig bekannten und unbekanntes Vermögenswerte, Schulden, finanziellen und sonstigen Verpflichtungen übernimmt, weiterhin dass das Gesamtvermögen der Gesellschaft dem alleinigen Anteilhaber übertragen wird, welcher für alle, auch eventuell noch nicht bekannten Verbindlichkeiten und Verpflichtungen persönlich haftbar ist. Der Komparent erklärt weiterhin die Liquidation sofort abzuschließen, unbeschadet der Tatsache, dass er allenfalls seinen sozialen Verpflichtungen weiterhin nachkommt.

8. Der Komparent erklärt folglich die Liquidierung der Gesellschaft "kdconsult s.à.r.l." als abgeschlossen und die Gesellschaft als aufgelöst.

9. Die Gesellschaftsunterlagen der "kdconsult s.à.r.l." werden während fünf Jahren am bisherigen Gesellschaftssitz verwahrt.

Der Komparent, als Liquidator der Gesellschaft beauftragt hiermit den Notar die Streichung ohne vorhergehende Liquidierung der Gesellschaft beim zuständigen Handels- und Firmenregister in Luxemburg zu amtieren und bestätigt, alle durch diese Auflösung entstehenden Kosten, Honorare, Steuern und Gebühren zu übernehmen.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Gesellschafterversammlung aufgehoben.

#### *Bescheinigung*

Der Komparent, als alleiniger Anteilsinhaber, erklärt hiermit ausdrücklich dass alle in dieser Notarurkunde angegebenen Geldumläufe und Transaktionen nicht von einer der in Abschnitt 506-1 beziehungsweise des Artikels 135-5 des Luxemburgischen Strafgesetzbuches genannten Straftaten oder aus Delikten welche durch die Gesetze betreffend die Bekämpfung der Geldwäscherei und der Terrorismusfinanzierung geahndet werden entstammen.

Worüber Urkunde, aufgenommen und abgeschlossen in Luxemburg, Am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten der Komparenten, unterzeichnete derselbe mit Uns, Notar, die gegenwärtige Urkunde.

Gezeichnet: Désor, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 17 juillet 2014. Relation: RED/2014/1570. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Kirsch.*

AUSFERTIGUNG GEMÄSS GLEICHLAUTENDER URKUNDE, Ausgestellt auf Stempelfreiem Papier zwecks Eintragung beim Gesellschaftsregister und Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, den 17. Juli 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2014120961/64.

(140139767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

#### **Albert Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 189.132.

#### — STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-deuxième jour du mois de juillet,

par devant nous, Maître Marc Loesch, notaire demeurant à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Patrick Giraud, né le 10 avril 1954 à Bourges (France) et demeurant au 11B Bina Gardens, SW5 0LD Londres, Royaume Uni (l'Actionnaire Fondateur),

ici représenté par Monsieur Frank Stolz-Page, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 18 juillet 2014.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise ensemble aux formalités d'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'enregistrer l'acte de constitution d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et de dresser les statuts qu'elle a arrêtés comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Définitions.** Pour ce qui est de l'interprétation de ces statuts, à moins que le contexte ne l'indique de manière différente, les termes suivants auront les significations suivantes:

Actions	signifie les actions nominatives dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune et Action signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Actionnaire Unique	signifie la personne unique nommée dans le registre des actionnaires de la Société, conformément aux articles 39 et 40 de la Loi, en tant que seul détenteur d'Actions de temps à autre.
Actionnaires	signifie les personnes nommées dans le registre des actionnaires de la Société, conformément aux articles 39 et 40 de la Loi, en tant que détenteurs d'Actions de temps à autre et Actionnaire signifie n'importe lequel d'entre eux.
Administrateurs	signifie les personnes nommées en cette qualité par l'Assemblée Générale et Administrateur signifie n'importe lequel d'entre eux.
Administrateur Unique	signifie l'administrateur unique de la Société.
Assemblée Générale	signifie l'assemblée générale des Actionnaires.
Jour Ouvrable	signifie toute journée (autre qu'un samedi ou un dimanche) pendant laquelle les banques commerciales sont normalement ouvertes au public au Luxembourg.
Loi	signifie la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre.
Président	signifie le président du Conseil de temps à autre.
Société	signifie Albert Investments S.A.
Statuts	signifie les présents statuts de la Société tels que modifiés de temps à autre.

**Art. 2. Forme et Dénomination.** La dénomination de la Société est «Albert Investments S.A.».

La Société est une société anonyme régie par les présents Statuts, la Loi et la législation applicable.

La Société peut avoir un Actionnaire Unique ou des Actionnaires. Toute référence aux Actionnaires dans les Statuts est une référence à l'Actionnaire Unique si la Société n'a qu'un (1) seul Actionnaire.

**Art. 3. Objet Social.** L'objet de la Société est la détention de participations sous quelque forme que ce soit, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises et tout autre forme d'investissement ou l'acquisition par acquisition, souscription ou de toute autre manière et tout autre cession par vente, échange ou autre de tous instruments financiers ainsi que la gestion, le contrôle et le développement de son portefeuille.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut emprunter sous quelque forme et peut procéder à l'émission d'obligations, notes, certificats, actions, parts bénéficiaires, de billets à ordre, warrants, de titres de créance ou de toute sorte de créance ou de titres participatifs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles ou financières utiles ou nécessaires à l'accomplissement de son objet social ou se rapportant directement ou indirectement à celui-ci.

**Art. 4. Durée de la Société.** La Société est formée pour une période illimitée.

**Art. 5. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré vers toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'Assemblée Générale. Dans les limites de la commune de Luxembourg, le siège social peut être transféré par une résolution du Conseil ou, dans le cas d'un Administrateur unique, par une décision de l'Administrateur Unique.

Le Conseil ou, le cas échéant, l'Administrateur Unique, a encore le droit de créer des succursales, des filiales ou d'autres bureaux en tous lieux qu'il jugera appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque le Conseil ou, le cas échéant, l'Administrateur Unique estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social, ou la communication aisée entre le siège social de la Société et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social de la Société à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures temporaires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, en dépit du transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

**Art. 6. Capital Social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000.-), représenté par trente et un mille (31.000) Actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant de la manière requise en cas de modification des Statuts, dans les conditions prévues à l'article 11 ci-dessous.

**Art. 7. Actions.** Toutes les Actions sont et resteront sous forme nominative.

Un registre des Actionnaires est tenu au siège social, où il peut être consulté par tout Actionnaire. Ce registre contient le nom de tout Actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'Actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ses Actions, ainsi que la mention des cessions/souscriptions d'Actions et les dates de ces cessions/souscriptions ainsi que toutes garanties accordées sur les Actions de temps à autre. Chaque Actionnaire notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'Actionnaire qu'elle a reçue. La propriété des Actions est établie par inscription dans ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions peuvent être émis aux Actionnaires et ces certificats seront signés par le Président ou par deux (2) Administrateurs ou, le cas échéant, par l'Administrateur Unique.

La Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par Action. Dans le cas où une Action viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits attachés à cette Action jusqu'au moment où une (1) personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle sera appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

La Société peut racheter ou retirer ses propres Actions dans les limites prévues par la Loi.

**Art. 8. Cessions d'Actions.** La cession d'Actions peut s'effectuer par une déclaration écrite de la cession inscrite au registre des Actionnaires, cette déclaration de cession devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaire pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société peut également accepter comme preuve de cession d'autres instruments de cession prouvant les consentements du cédant et du cessionnaire, et jugés suffisants par la Société.

**Art. 9. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.** Aussi longtemps que la Société n'a qu'un (1) Actionnaire, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un (1) seul Actionnaire. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux écrits.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'Actionnaires, toute Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les Actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 10. Assemblée Générale annuelle - Autres Assemblées Générales.** L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la Loi à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les convocations de l'Assemblée Générale, le 25 juin de chaque année à 17.00 heures. Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier Jour Ouvrable suivant.

Nonobstant ce qui précède, l'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si le Conseil ou, le cas échéant, l'Administrateur Unique, constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

**Art. 11. Convocation, quorum, avis de convocation, procurations et vote.** Les délais de convocation et quorum requis par la Loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Le Conseil ou l'Administrateur Unique, selon le cas, ainsi que le commissaire aux comptes peuvent convoquer une Assemblée Générale tel que prévu par la Loi.

Ils sont obligés de la convoquer de façon qu'elle soit tenue dans le délai d'un (1) mois, lorsque des Actionnaires représentant le dixième (1/10) du capital social souscrit le requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Un ou plusieurs Actionnaires représentant au moins un dixième (1/10) du capital social souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs points à l'ordre du jour de toute Assemblée Générale. Cette demande doit être envoyée par lettre recommandée cinq (5) jours au moins avant la tenue de l'Assemblée Générale en question.

Les avis de convocation pour chaque Assemblée Générale doivent contenir l'ordre du jour et sont faites par des annonces insérées deux fois à huit (8) jours d'intervalle au moins et huit (8) jours avant l'Assemblée Générale, dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et dans un journal de Luxembourg.

Des lettres missives seront adressées huit (8) jours avant l'assemblée aux Actionnaires.

Quand toutes les Actions sont nominatives, les convocations peuvent être faites uniquement par lettres recommandées.

Si tous les Actionnaires sont présents et/ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale pourra être tenue sans convocation préalable.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

Cependant, les décisions pour modifier les Statuts peuvent seulement être adoptées par une Assemblée Générale représentant au moins la moitié (1/2) du capital social et pour laquelle l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la Société.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts, par des annonces insérées deux fois, à quinze (15) jours d'intervalle au moins et quinze (15) jours avant l'Assemblée Générale dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et dans deux (2) journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indique la date et le résultat de la précédente assemblée.

La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers (2/3) au moins des voix exprimées à l'Assemblée Générale concernée. Les voix attachées aux Actions pour lesquelles l'Actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul ne sont pas pris en compte pour le calcul de la majorité.

Chaque Actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise), une autre personne comme mandataire, Actionnaire ou non.

Le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Actionnaires.

Chaque Action donne droit à une voix aux Assemblées Générales.

Les Actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un formulaire) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à condition que les formulaires indiquent (i) les nom, prénom, adresse et signature des Actionnaires, (ii) l'indication des actions pour lesquelles l'Actionnaire exercera son droit, (iii) l'agenda tel que décrit dans la convocation et (iv) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'ordre du jour. Les formulaires originaux devront être envoyés à la Société avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Avant de commencer les délibérations, les Actionnaires élisent en leur sein un président de l'Assemblée Générale. Le président nomme un secrétaire et les Actionnaires nomment un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'Assemblée Générale.

Les procès-verbaux des réunions de l'Assemblée Générale seront signés par les membres du bureau de l'Assemblée Générale et par tout Actionnaire qui exprime le souhait de signer.

Cependant, si les décisions de l'Assemblée Générale doivent être certifiées, des copies ou extraits à utiliser devant un tribunal ou autre part doivent être signés par le Président du Conseil.

**Art. 12. Administration.** Tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique, la Société peut être administrée par un Administrateur Unique qui n'a pas besoin d'être l'Actionnaire.

Si la Société a plus d'un Actionnaire, la Société est administrée par un Conseil comprenant au moins trois (3) Administrateurs, lesquels ne sont pas nécessairement Actionnaires. L'Administrateur Unique et les membres du Conseil sont élus pour un terme ne pouvant excéder six (6) ans et ils sont rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée Administrateur (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner une personne physique en tant que représentant permanent qui la représentera comme Administrateur Unique ou les membres du Conseil, conformément à l'article 51bis de la Loi.

Le(s) Administrateur(s) sont élus par l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale détermine également le nombre d'Administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un Administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'Administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les Administrateurs restants pourront élire, à la majorité des voix, un Administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. En l'absence d'Administrateur disponible, une Assemblée Générale devra être rapidement convoquée par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux Administrateurs.

**Art. 13. Réunion du Conseil.** Le Conseil doit nommer un Président parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, Administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil, des résolutions passées en Assemblée Générale ou des résolutions passées par l'Actionnaire Unique. Le Président préside toutes les réunions du Conseil. En son absence, les autres Administrateurs nommeront un autre Président pro tempore qui présidera la réunion en question par un vote à la majorité simple des Administrateurs présents et/ou représentés à la réunion en question.

Les réunions du Conseil sont convoquées par le Président ou par deux (2) Administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Avis écrit de toute réunion du Conseil est donné à tous les Administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés brièvement dans la convocation au Conseil.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les Administrateurs sont présents et/ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque Administrateur donné par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise). Une

convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion se tenant au lieu et heures prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil.

Tout Administrateur peut se faire représenter lors d'une réunion du Conseil en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise), un autre Administrateur comme son mandataire.

Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la moitié (1/2) au moins de ses membres est présente et/ou représentée. Un Administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues, à condition que deux (2) Administrateurs au moins soient présents à la réunion ou y participent par un moyen de communication qui est autorisé par les Statuts ou par la Loi. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Administrateurs présents et/ou représentés.

Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion sera prépondérante.

Tout Administrateur peut participer à la réunion du Conseil par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) tous les Administrateurs participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler (iii) la réunion est retransmise en direct et (iv) les Administrateurs peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion. Une réunion du Conseil qui se tient par l'un de tels moyens de communication sera considérée comme s'étant tenue au Luxembourg.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, en cas d'urgence ou de circonstances exceptionnelles le justifiant, une résolution du Conseil peut également être prise par écrit. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise) par tous les Administrateurs. La date d'une telle résolution est la date de la dernière signature.

L'article 13 ne s'applique pas dans le cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

**Art. 14. Procès-verbaux de réunions du Conseil et Procès-verbaux des résolutions du Administrateur Unique.** Les résolutions prises par l'Administrateur Unique sont inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil sont signés par le Président ou un membre du Conseil qui en aura assumé la présidence ou par tous les Administrateurs ayant assisté à la réunion. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique sont signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président, deux (2) Administrateurs ou le Administrateur Unique (le cas échéant).

**Art. 15. Pouvoirs du Conseil.** Le Conseil ou, le cas échéant, l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et autoriser et/ou exécuter ou faire exécuter tous les actes de disposition et d'administration correspondant à l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil ou, le cas échéant, de l'Administrateur Unique.

**Art. 16. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil peut nommer un délégué à la gestion journalière, Actionnaire ou non, membre du Conseil ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et les affaires de la Société.

Le Conseil peut nommer une personne, Actionnaire ou non, Administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration d'une telle entité.

Le Conseil est aussi autorisé à nommer une personne, Administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

**Art. 17. Signatures autorisées.** La Société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux Administrateurs ou (ii) la signature de l'Administrateur Unique en présence d'un Administrateur unique.

La Société est également engagée par la signature conjointe de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil ou par l'Administrateur Unique, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés. Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera engagée par la seule signature, selon le cas, de la personne nommée à cet effet conformément au premier paragraphe de l'article 16 ci-dessus.

**Art. 18. Responsabilité du (des) Administrateur(s).** Le(s) Administrateur(s) ne contractent, en raison de leur position, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi. Ils ne sont que des agents autorisés et ne sont donc simplement responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 19. Commissaire(s) - Réviseur d'entreprises agréé.** Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires ou, dans les cas prévus par la loi, par un réviseur d'entreprises agréé externe et indépendant. Le commissaire est élu pour une période n'excédant pas six (6) ans et il est rééligible.

Le(s) commissaire(s) est(ont) nommé(s) par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le(s) commissaire(s) en fonction peut être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

**Art. 20. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier (1<sup>er</sup>) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

**Art. 21. Comptes annuels.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, le Conseil ou, le cas échéant, le Administrateur Unique dressera les comptes annuels de la Société dans la forme requise par la Loi.

Chaque Actionnaire peut inspecter l'état comptable ci-dessus et les comptes annuels au siège social de la Société.

**Art. 22. Affectation des bénéfices.** Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui sont affectés à la réserve requise par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 6 ci-dessus, et deviendra à nouveau obligatoire si la réserve légale descend en dessous de ce seuil d'un dixième (1/10).

L'Assemblée Générale annuelle décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décide de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société et dans les limites de la Loi.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, à tout moment, par le Conseil sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

**Art. 23. Dissolution.** La Société n'est pas dissoute du fait de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de la faillite, de l'insolvabilité ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs Actionnaires.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, dans les conditions prévues à l'article 11 ci-dessus. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. Cette Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateur(s).

Le boni de liquidation, après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, sera distribué aux Actionnaires proportionnellement aux Actions détenues par eux.

**Art. 24. Droit applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées conformément à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les Actionnaires.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se termine le 31 décembre 2014.

#### *Souscription et libération*

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, l'Actionnaire Fondateur, représenté tel que décrit ci-dessus, déclare qu'il souscrit les trente et un mille (31.000) Actions représentant la totalité du capital social souscrit de la Société.

Toutes ces Actions ont été entièrement libérées par l'Actionnaire Fondateur par un paiement en numéraire, de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) payé par l'Actionnaire Fondateur est désormais à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration - Estimation des frais*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de mille quatre cents euros (EUR 1.400).

#### *Résolutions de l'actionnaire unique*

L'Actionnaire Fondateur, représenté tel que décrit ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société, a pris les résolutions suivantes:

- (a) le nombre d'Administrateurs est fixé à trois (3);
- (b) les personnes suivantes sont nommées en tant qu'Administrateurs de la Société:

- Monsieur Philippe Toussaint, né le 2 septembre 1975 à Arlon, Belgique, demeurant professionnellement au 10A rue Henri Schnadt L-2530 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Monsieur Eric Tazzieri, né le 3 juillet 1976 à Ougree, Belgique, demeurant professionnellement au 24, rue Astrid, L-1143 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Monsieur Xavier Soulard, né le 14 août 1980 à Châteauroux, France, demeurant professionnellement au 24, rue Astrid, L-1143 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

(c) Fiduciary Tucci & Partners S.A., ayant son siège social à 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) sous le numéro B 177.770 est nommée en tant que commissaire de la Société;

(d) le mandat des membres du Conseil et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de l'année 2019; et

(e) l'adresse du siège social de la Société est fixée au 24, rue Astrid, L-1143 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 25 juillet 2014. REM/2014/1616. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 4 août 2014.

Référence de publication: 2014120973/315.

(140140435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

---

**Altice France S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 135.296.

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre juillet.

Par-devant nous Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

**A COMPARU**

ALTICE S.A., une société anonyme, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 183.391 («ASA»),

Dûment représentée par Mme. Sophie Henryon, employée privée demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

ASA, représentée comme décrit ci-dessus, prie le notaire soussigné, d'acter qu'elle est l'actionnaire unique (l'«Actionnaire Unique») d'ALTICE FRANCE S.A. (anciennement ALTICE SIX S.A.), ayant son siège social au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.296, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 18 décembre 2007, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 352 du 11 février 2008 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 23 juillet 2014, lequel acte est en cours de publication au Mémorial C (la «Société»).

Ladite partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, en sa qualité d'Actionnaire Unique de la Société, a demandé au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Actionnaire Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de mille euros (EUR 1.000,-), afin de le porter de son montant actuel de deux cent quatre-vingt-trois millions quatre cent soixante-huit mille cinq cents euros (EUR 283.468.500,-) au montant de deux cent quatre-vingt-trois millions quatre cents soixante-neuf mille cinq cent euros (EUR 283.469.500,-), par l'émission de mille (1.000) nouvelles actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, réparties comme suit:

- (i) 200 (deux cent) actions de catégorie A;
- (ii) 200 (deux cent) actions de catégorie B;
- (iii) 200 (deux cent) actions de catégorie C;

(iv) 200 (deux cent) actions de catégorie D; et

(v) 200 (deux cent) actions de catégorie E;

et le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de sept cent soixante-dix-huit millions deux cent soixante-dix-neuf mille cinq cent soixante-dix-huit euros (EUR 778.279.578,-).

#### *Souscription - Paiement*

Ensuite intervient l'Actionnaire Unique, en vertu de la procuration pré-mentionnée, qui déclare souscrire aux mille (1.000) actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-), pour une valeur totale d'un montant de mille euros (EUR 1.000,-), et de les libérer intégralement avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de sept cent soixante-dix-huit millions deux cent soixante-dix-neuf mille cinq cent soixante-dix-huit euros (EUR 778.279.578,-) par l'apport de vingt-cinq millions cinq cent dix-sept mille trois cent quatre-vingt-seize (25.517.396) actions émises par Numéricable Group S.A. (les «Actions Apportées»).

Il résulte de la convention d'apport datée du 24 juillet 2014, dûment signée par l'Actionnaire Unique et la Société (la «Convention d'Apport»), que les Actions Apportées ont été transférées à la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur de l'apport a été fournie à DELOITTE Audit S.à r.l., une société existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67895, et d'après le rapport d'évaluation émis le 24 juillet 2014 (le «Rapport»), la valeur totale de la créance apportée s'élève au moins à sept cent soixante-dix-huit millions deux cent quatre-vingt mille cinq cent soixante-dix-huit euros (EUR 778.280.578,-).

Les conclusions du Rapport sont les suivantes:

«Sur la base des procédures de vérification appliquées comme décrit ci-dessus, rien ne nous permet d'indiquer que la valeur de l'Apport ne corresponde pas au moins au nombre et à la valeur nominale des 1.000 nouvelles actions émises par Altice S.A., ayant une valeur nominale d'un euro chacune, et de la prime d'émission d'un montant de EUR 778.279.578,-.»

Une copie de la Convention d'Apport et du Rapport, après signature ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la Loi ont été accomplies.

#### *Seconde résolution*

L'Actionnaire Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société conformément aux modifications précédentes pour lui donner la teneur suivante:

« **5.1 Capital social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à un montant de deux cent quatre-vingt-trois millions quatre cent soixante-neuf mille cinq cents euros (EUR 283.469.500,-) représenté par deux cent quatre-vingt-trois millions quatre cent soixante-neuf mille cinq cents (283.469.500) actions divisées en

- 1) cinquante-six millions six cent quatre-vingt-treize mille neuf cents (56.693.900) actions de catégorie A,
- 2) cinquante-six millions six cent quatre-vingt-treize mille neuf cents (56.693.900) actions de catégorie B,
- 3) cinquante-six millions six cent quatre-vingt-treize mille neuf cents (56.693.900) actions de catégorie C,
- 4) cinquante-six millions six cent quatre-vingt-treize mille neuf cents (56.693.900) actions de catégorie D et,
- 5) cinquante-six millions six cent quatre-vingt-treize mille neuf cents (56.693.900) actions de catégorie E.

Chacune des actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) confère à son titulaire les mêmes droits et obligations que ceux attachés aux autres actions.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires dans les conditions prévues pour la modification des statuts.

Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation d'actions, y compris par l'annulation de l'entièreté d'une ou de plusieurs catégories d'actions, par le rachat et l'annulation de toutes les actions émises de cette/ces catégorie. En cas de rachat et d'annulation de catégories d'actions, l'annulation et le rachat des actions seront faits dans l'ordre décroissant (débutant avec la catégorie E).

Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une catégorie d'actions (dans l'ordre prévu par l'alinéa qui précède) les détenteurs des actions concernées auront droit, au prorata de leurs participations dans cette catégorie d'actions, à un montant à déterminer par le Conseil d'Administration («le montant total d'annulation des actions») qui ne pourra en aucun cas excéder le montant total des profits nets de la Société (incluant les profits reportés) augmentés des (i) réserves librement distribuables et (ii) selon les cas du montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la catégorie d'actions annulée après déduction de (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées) et (ii) toutes sommes qui devraient être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts (le «Montant Disponible»).

Le Montant Disponible ainsi que le nombre d'actions à racheter et à annuler seront déterminés par le conseil d'administration et approuvés par l'assemblée générale des actionnaires.

La valeur d'annulation de chaque action devra être calculée en divisant le montant total d'annulation des actions par le nombre d'actions.

Le montant total d'annulation des actions sera déterminé par le Conseil d'Administration et approuvé par l'Assemblée Générale des Actionnaires sur la base de comptes intérimaires. Les comptes intérimaires seront établis moins de huit (8) jours avant la date de rachat ou d'annulation des actions de la catégorie concernée.

Le montant total d'annulation des actions correspondra, pour chacune des catégories d'actions A, B, C, D et E au montant disponible de la catégorie concernée au moment de son annulation et sera déterminé par l'assemblée générale des actionnaires dans les conditions prévues pour la modification des statuts, sous la réserve expresse que le montant total d'annulation ne puisse être supérieur au montant disponible.

Dès le rachat ou l'annulation des actions de la catégorie concernée, la valeur d'annulation par action sera due et sera payable par la Société.»

#### *Troisième résolution*

L'Actionnaire Unique décide de donner pouvoir à tout employé de QUILVEST S.A., établie au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, ainsi qu'à tout avocat de l'étude LUTHER à Luxembourg, avec pouvoir individuel aux fins de mettre à jour les registres d'actions conformément aux résolutions précédentes.

#### *Frais*

Le montant des frais, rémunération et charges incombant à la Société en raison de la présente augmentation de capital est estimé approximativement à la somme de sept mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: Henryon, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 juillet 2014. Relation: EAC/2014/10467. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.*

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014120979/118.

(140139586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

### **Ares SSF Riopelle Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 792.079,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 185.882.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-ninth day of July.

Before Maître Francis KESSELER, notary, residing in Esch-sur-Alzette,

#### **THERE APPEARS:**

Ares SSF Riopelle, L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the state of Delaware, having its principal place of business at c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19801, registered on 18 December 2013 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Audrey Cubizolles, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney after having been initialled ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, requests the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder holds all of the shares in Ares SSF Riopelle Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 185882 (the Company). The Company was incorporated on 6 March 2014 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, which deed published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1461 dated 6 June 2014. The articles of association of the Company have not been amended.

II. The Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with article 200-2 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

III. The Sole Shareholder wishes to pass resolutions on the following items:

(i) Waiver of the convening notices;

(ii) Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 779,579.47 (seven hundred seventy-nine thousand five hundred seventy-nine euros and forty seven cents), in order to bring the share capital from its present amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros) to EUR 792,079 (seven hundred ninety-two thousand seventy-nine euros) by way of the issuance of 779,579 (seven hundred seventy-nine thousand five hundred seventy-nine) new shares with a par value of EUR 1 (one euro) each (together, the New Shares) and the contribution of EUR 0.47 (forty-seven cents) to share premium;

(iii) Subscription to and payment in full, by the Sole Shareholder, of the New Shares and the share premium;

(iv) Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the changes specified under the above items;

(v) Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above-mentioned changes to the share capital of the Company with power and authority given to any manager of the Company to proceed in the name and on behalf of the Company to the necessary inscriptions in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith; and

(vi) Miscellaneous.

IV. The Sole Shareholder hereby takes the following resolutions:

*First resolution*

Representing the entire share capital of the Company, the Sole Shareholder waives any and all convening notices, considers itself as duly convened and declares to have full knowledge of the purpose of the present resolutions which was communicated to it in advance.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of EUR 779,579 (seven hundred seventy-nine thousand five hundred seventy-nine euros) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros) to EUR 792,079 (seven hundred ninety-two thousand seventy-nine euros) by way of the issuance of the New Shares and the contribution of EUR 0.47 (forty-seven cents) to share premium.

*Subscription - Payment*

The Sole Shareholder declares to subscribe to the New Shares and to fully pay them up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 779,579.47 (seven hundred seventy-nine thousand five hundred seventy-nine euros and forty seven cents) (the Contribution).

The Contribution in the amount of EUR 779,579.47 (seven hundred seventy-nine thousand five hundred seventy-nine euros and forty seven cents) shall be allocated as follows:

(i) EUR 779,579 (seven hundred seventy-nine thousand five hundred seventy-nine euros) to the share capital account of the Company, and

(ii) EUR 0.47 (forty-seven cents) to the share premium account of the Company.

Evidence of the payment of the Contribution has been given by means of a blocking certificate confirming the availability of the amount of the Contribution on the Company's bank account.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles in order to reflect the above changes so that it shall now read as follows:

" **5.1.** The Company's corporate capital is fixed at EUR 792,079 (seven hundred ninety-two thousand seventy-nine euros) represented by 792,079 (seven hundred ninety-two thousand seventy-nine) shares (collectively the Shares, and individually the Share) with a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up."

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to register the above changes, and hereby grants power and authority to any manager of the Company to individually under his sole signature register on behalf of the Company the issuance of the Shares in the share register of the Company and to sign said register, and to proceed to such other formalities as are required in connection with the above resolutions.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that the present deed is worded in English, followed by a French version, and that in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date first above written.

The deed having been read to the proxyholder of the Sole Shareholder, the proxyholder of the Sole Shareholder signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuvième jour du mois de juillet,  
par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

**COMPARAÎT:**

Ares SSF Riopelle, L.P., une société en commandite (limited partnership) constituée selon les lois de l'état du Delaware, ayant son principal établissement sis c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19801, immatriculée le 18 décembre 2013 (l'Associé Unique),

représentée par Audrey Cubizolles, avocate, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, ainsi représenté, a demandé au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique est le détenteur de l'intégralité des parts sociales de Ares SSF Riopelle Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 185882 (la Société). La Société a été constituée le 6 mars 2014 selon un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, lequel acte a été publié au Mémorial C du Recueil des Sociétés et Associations numéro 1461 daté du 6 juin 2014. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés.

II. L'Associé Unique exerce les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société selon les dispositions de l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

III. L'Associé Unique souhaite adopter les résolutions suivantes:

(i) Renonciation aux formalités de convocation;

(ii) Augmentation du capital social de la Société d'un montant EUR 779,579.47 (sept-cent soixante-dix-neuf mille cinq cent soixante-dix-neuf euros et quarante-sept centimes) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) au montant de EUR 792,079 (sept-cent quatre-vingt-douze mille soixante-dix-neuf euros) par l'émission de 779,579 (sept-cent soixante-dix-neuf mille cinq cent soixante-dix-neuf) nouvelles parts sociales (les Nouvelles Parts Sociales), ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune et d'une contribution à la prime d'émission de EUR 0.47 (quarante-sept centimes);

(iii) Souscription et paiement intégral des Nouvelles Parts Sociales et de la prime d'émission par l'Associé Unique;

(iv) Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société (les Statuts) afin d'y refléter les modifications mentionnées ci-dessus;

(v) Modification du registre des associés afin d'y refléter les modifications mentionnées ci-dessus au capital social de la Société, avec pouvoir donné à tout gérant de la Société afin de procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription des Nouvelles Parts Sociales dans ledit registre, et d'accomplir toutes les formalités qui y sont liées; et

(vi) Divers.

IV. L'Associé Unique adopte les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Représentant l'intégralité du capital social de la Société, l'Associé Unique renonce aux formalités de convocation, se considère comme dûment convoqué et déclare avoir pleinement connaissance de l'objet des présentes résolutions qui lui a été communiqué au préalable.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant EUR 779,579 (sept-cent soixante-dix-neuf mille cinq cent soixante-dix-neuf euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) au montant de EUR 792,079 (sept-cent quatre-vingt-douze mille soixante-dix-neuf euros) par l'émission des Nouvelles Parts Sociales et d'une contribution à la prime d'émission de EUR 0.47 (quarante-sept centimes).

*Souscription - Libération*

L'Associé Unique décide de souscrire aux Nouvelles Parts Sociales et de les libérer intégralement au moyen d'un apport en numéraire d'un montant EUR 779,579.47 (sept-cent soixante-dix-neuf mille cinq cent soixante-dix-neuf euros et quarante-sept centimes) (l'Apport).

La valeur de l'Apport EUR 779,579.47 (sept-cent soixante-dix-neuf mille cinq cent soixante-dix-neuf euros et quarante-sept centimes) sera allouée qui sera allouée comme suit:

(i) EUR 779,579 (sept-cent soixante-dix-neuf mille cinq cent soixante-dix-neuf euros) au compte capital social de la Société; et

(ii) EUR 0.47 (quarante-sept centimes) au compte de prime d'émission de la Société.

La valeur de l'Apport est attestée par un certificat de blocage confirmant la disponibilité du montant de l'Apport sur un compte bancaire ouvert au nom de la Société.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts afin de refléter les changements ci-dessus de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à EUR 792,079 (sept-cent quatre-vingt-douze mille soixante-dix-neuf euros), représenté par 792,079 (sept-cent quatre-vingt-douze mille soixante-dix-neuf) parts sociales (collectivement les Parts Sociales et individuellement une Part Sociale) ayant une valeur nominale de un euro (1 EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y refléter les modifications mentionnées ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société afin de procéder par sa seule signature au nom et pour le compte de la Société, à l'inscription de l'émission des Parts Sociales dans le registre des associés de la Société et de signer ledit registre, et d'accomplir toutes autres formalités qui pourraient être requises dans le cadre des résolutions ci-dessus.

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de l'Associé Unique, ledit mandataire a signé avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Cubizolles, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 31 juillet 2014. Relation: EAC/2014/10614. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014120985/164.

(140139632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

---

### **Ashburton Investments SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 176.864.

In the year two thousand and fourteen on the twenty-two day of July.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-Sur-Attert (Grand-duchy of Luxembourg),

was held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the sole shareholder of Ashburton Investments SICAV, a public limited company (société anonyme) qualifying as an investment company with variable share capital, with its registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, dated 18 April 2013, which was published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1067, on 6 May 2013, and which Articles of Incorporation have been amended for the last time by deed of the undersigned notary enacted on 18 June 2013, published in the Mémorial number 1499 of 25 June 2013.

The Meeting was opened at 14h15 under the chairmanship of Mrs Cécile Leroy, residing professionally in Luxembourg, who appointed as secretary Mrs Louise Chiappalone, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Mr. Silvano Del Rosso, residing professionally in Luxembourg.

The board of the Meeting (the "Board") having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the present Meeting has been convened by notices containing the agenda sent to each of the shareholders registered in the shareholders' register on 11 July 2014.

II. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list signed by the shareholders present, the proxies of the re-

presented shareholders and by the Board, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. It appears from the attendance list that, out of the fourteen million two hundred forty-eight thousand forty-three point four seven four six (14,248,043.4746) shares in issue, ten million four hundred twenty-three thousand three hundred three point three zero eight (10,423,303.308) shares, i.e. 73% of the share capital, are present or represented at the Meeting. The Chairman declares that the present Meeting was regularly convened, that the quorum required by article 67-1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended is reached, and that the Meeting is therefore regularly constituted and can deliberate on all the items of the above named agenda.

IV. That the agenda of the Meeting is as follows:

*Agenda:*

1. Amendment of article 18 of the articles of incorporation of the Company to allow the Company to invest up to 100% in transferable securities or money market instruments issued or guaranteed by any nonmember state of the EU as further disclosed in the Company's sales document, without prejudice of the conditions laid down in article 45 (1) the law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment

Then the Meeting, after due consideration, took the following sole resolution, at a unanimous vote:

*Sole Resolution*

The Meeting RESOLVED to amend article 18 of the Articles which will be read as follows:

"The Board of Directors, based upon the principle of risk spreading, has the power to determine (i) the investment policies and strategies to be applied in respect of each Sub-Fund, (ii) the hedging strategy, if any, to be applied to specific classes of shares within particular Sub-Funds and (iii) the course of conduct of the management and business affairs of the Company.

In compliance with the requirements set forth by the Law of 2010 and detailed in the sales documents, in particular as to the type of markets on which the assets may be purchased or the status of the issuer or of the counterparty, each Sub-Fund may invest in:

- (i) transferable securities or money market instruments;
- (ii) shares or units of UCIs, including shares of a master fund and shares of other Sub-Funds to the extent permitted and at the conditions stipulated below;
- (iii) deposits with credit institutions, which are repayable on demand or have the right to be withdrawn and which are maturing in no more than 12 months;
- (iv) financial derivative instruments;
- (v) other assets to the extent permitted by the Law of 2010.

Any Sub-Fund which acts as a feeder fund of a master fund shall invest at least eighty five (85) percent of its assets in shares/units of another undertaking for collective investment in transferable securities («UCITS») or of a Sub-Fund of such UCITS, which shall neither itself be a feeder fund nor hold units/shares of a feeder fund. The feeder Sub-Fund may not invest more than fifteen (15) percent of its assets in one or more of the following:

- a) ancillary liquid assets in accordance with Article 41 (2) of the Law of 2010;
- b) financial derivative instruments, which may be used only for hedging purposes, in accordance with Article 41 (1) g) and Article 42 (2) and (3) of the Law of 2010;
- c) movable and immovable property which is essential for the direct pursuit of the Company's business.

Any Sub-Fund which invests in securities issued by one or several other Sub-Funds (the «Target Sub-Fund(s)») shall comply with the following conditions:

- a) the Target Sub-Fund does not invest in the investing Sub-Fund;
- b) not more than ten (10) percent of the assets of the Target Sub-Fund may be invested in other Sub-Funds;
- c) the voting rights linked to the transferable securities of the Target Sub-Fund are suspended during the period of investment;
- d) in any event, for as long as these securities are held by the Company, their value will not be taken into consideration for the calculation of the net asset value for the purposes of verifying the minimum threshold of the net assets imposed by the Law of 2010; and
- e) there is no duplication of management/subscription or repurchase fees between those at the level of the Sub-Fund having invested in the Target Sub-Fund and those of the Target Sub-Fund.

Finally, where the Board of Directors has decided that a Sub-Fund should be eligible for UCITS investors, the investment of such Sub-Fund in shares or units of other UCIs as referred under (ii) above shall be limited to ten (10) per cent of the assets of the relevant Sub-Fund(s).

The investment policy of the Company may replicate the composition of an index of securities or debt securities recognized by the Luxembourg supervisory authority.

The Company may in particular purchase the above mentioned assets on any regulated market, stock exchange in another State or any other regulated market of a State of Europe, being or not member of the European Union («EU»), of America, Africa, Asia, Australia or Oceania as such notions are defined in the sales documents.

The Company may also invest in recently issued transferable securities and money market instruments, provided that the terms of issue include an undertaking that application will be made for admission to official listing on a regulated market, stock exchange or other regulated market and that such admission be secured within one year of issue.

In accordance with the principle of risk spreading, the Company is authorized to invest up to 100% of the net assets attributable to each Sub-Fund in transferable securities or money market instruments issued or guaranteed by an EU member State, its local authorities, any non-member State of the EU as further disclosed in the sales document, or public international bodies of which one or more member States of the EU are members being provided that if the Company uses the possibility described above, it shall hold, on behalf of each relevant Sub-Fund, securities belonging to six different issues at least. The securities belonging to one issue cannot exceed 30% of the total net assets attributable to that Sub-Fund.

The Company is authorized to employ techniques and instruments relating to transferable securities and money market instruments.

The Board of Directors may impose more stringent investment restrictions, as disclosed in the sales documents of the Company.”

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately EUR 1,600.-.

There being no further items on the agenda, the Meeting was thereupon closed at 14h30.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the above named persons, the present deed is worded worded only in English in accordance with article 26 of the law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the document.

The document having been given for reading to the named persons, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary the present deed.

Signé: C. LEROY, L. CHIAPPALONE, S. DEL ROSSO, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 25 juillet 2014. Relation: RED/2014/1635. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 01 août 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014120986/113.

(140138877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

### **Anavan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 266.666,00.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 189.087.

#### — STATUTS

L’an deux mille quatorze, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Nous, Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Benoît PERROT, né à Roanne (France), le 1<sup>er</sup> mars 1978, demeurant professionnellement L-1611 Luxembourg, 65 avenue de la Gare;

dûment représenté par Me Emilie MACCHI avocat à la Cour, en vertu d’une procurations donnée sous seing privé à Luxembourg.

Laquelle procuration, signée «ne varietur» par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l’enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualité qu’il agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d’une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

## I. Dénomination - Sièges social - Objet social - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination de ANAVAN S.à r.l., (la «Société»), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») et par les présents statuts (les «Statuts»).

**Art. 2. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

**Art. 3. Objet social.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ses participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange, ou autrement.

La Société peut également acquérir, gérer et exploiter, par le biais de licences ou sous-licences accordées à ses filiales, sous-filiales, ou à toutes autres sociétés du groupe, tous droits de propriété intellectuelle et industrielle et/ou droits sui generis relatifs notamment à des logiciels, marques, brevets, données, savoir-faire, études, analyses, et tous autres biens incorporels pouvant faire l'objet de droit réel, de monopole d'exploitation ou de réservation, ou d'autres droits sui generis.

La Société peut également fournir tous services et assistance en toutes matières telles que commerciales, financières ou juridique, etc., exclusivement dans le cadre d'opérations intra-groupe.

Elle peut accorder à ses filiales ou sous-filiales, ou à toutes sociétés du groupe tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra emprunter et faire en outre toutes autres opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

### Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## II. Capital - Parts sociales

### Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à deux cent soixante-six mille six cent soixante-six euros (EUR 266.666,-), représenté par deux cent soixante-six mille six cent soixante-six (266.666) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

### Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

## III. Gestion - Représentation

### Art. 7. Gérant unique ou conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement des associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables ad nutum.

#### **Art. 8. Pouvoirs du gérant unique ou du conseil de gérance.**

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par deux gérants agissant de façon conjointe.

#### **Art. 9. Procédure.**

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

**Art. 10. Représentation.** La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers soit par la signature du gérant unique, soit par la signature conjointe de deux gérants ou, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

**Art. 11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

### **IV. Assemblée générale des associés**

#### **Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.**

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

#### **Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.**

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

## V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

### Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

### Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. L'assemblée générale des associés peut décider de procéder au paiement d'un ou plusieurs dividendes intérimaires dont elle détermine la date de versement et le montant sous condition que des comptes intérimaires aient été établis et fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, en respect des conditions prévues par la loi.

## VI. Dissolution - Liquidation

### Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

## VII. Disposition générale

**Art. 17.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

### *Disposition transitoire*

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2014.

### *Souscription - Libération*

Monsieur Benoît PERROT, représenté comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit les deux cent six-cent soixante-six mille six cents soixante-six (266.666) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société.

Les parts sociales sont entièrement libérées par apport en nature consistant en (i) cinq mille (5.000) parts que Monsieur Benoît PERROT détient (i) dans la société Aktis Partners, une société à responsabilité limitée de droit français, au capital social de quinze mille euros (EUR 15.000,-), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles sous le numéro 514 682 988 et dont le siège social est situé au 6 villa Lambert F-78400 Chatou, et en (ii) deux mille cinq cents (2.500) parts que Monsieur Benoît PERROT détient dans la société Real P&B, une société à responsabilité limitée de droit français, au capital de cinq mille (5 000,-) euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 794 127 357 et dont le siège social est situé 10, place du Général Catroux, F-75017 Paris.

Ces apports en nature ont fait l'objet d'un certificat d'évaluation émis par la gérance de la société Aktis Partners et par la gérance de la société Real P&B. Monsieur Benoît PERROT, prénommé, certifie par la présente qu'au jour et au moment de la contribution:

1. il est propriétaire de (i) cinq mille (5.000) parts sociales apportées de Aktis Partners représentant trois cent soixante-six mille six cent soixante-six (166.666) euros et de (ii) deux mille cinq cents (2.500) parts sociales apportées de Real P&B représentant cent mille (100.000) euros;
2. ces parts sociales apportées sont entièrement libérées toutes les formalités de transfert ont été respectées;
3. Monsieur Benoît PERROT est le seul ayant droit sur ces parts sociales et ayant les pouvoirs d'en disposer;
4. aucune des parts sociales n'est grevée de gage ou d'usufruit, qu'il n'existe aucun droit à acquérir un tel gage ou usufruit et qu'aucune des parts sociales n'est sujette à saisie;
5. il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de s'en voir attribuer une ou plusieurs;
6. selon les statuts de la société, ces parts sociales sont transmissibles à un tiers après agrément des associés. En l'espèce cette procédure a été régulièrement effectuée, l'agrément ayant été donnée le 30 avril 2014;

7. toutes les formalités subséquentes à l'apport en nature des actions de la société, requises à l'article 9 des statuts, seront effectuées dès réception d'une copie conforme de l'acte notarié documentant ledit apport en nature.

8. en date du 5 mai 2014, les parts sociales à apporter de Aktis Partners ont une valeur de cent soixante-six mille six cents soixante-six (166.666) euros et les parts sociales à apporter de Real P&B ont une valeur de cent mille (100.000) euros, cette estimation étant basée sur des principes comptables généralement acceptés et sur le bilan intérimaire à cette date, bilan qui restera ci-annexé.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille six cents euros (1.600,- EUR).

#### *Décision de l'associé unique*

Et aussitôt, l'associé, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée comme gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur Benoît PERROT, né le 1<sup>er</sup> mars 1978 à Roanne, France, demeurant professionnellement, L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

2. Le siège social de la Société est établi à L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ladite mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Macchi, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 juillet 2014. Relation: LAC/2014/35236. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Référence de publication: 2014121026/206.

(140139256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

#### **Apagio S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8025 Strassen, 15, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 169.580.

L'AN DEUX MILLE QUATORZE,

LE VINGT-CINQ JUIN.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

A comparu:

Monsieur Jean-Luc DOURSON, pharmacien, né le 5 décembre 1969 à Sarreguemines (France), et demeurant au 73, route de Luxembourg, L-8140 Bridel,

dûment représentée par Monsieur Frédéric COLLOT, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée en date du 28 février 2014.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le représentant de l'actionnaire unique et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-dessus, déclare qu'il est l'actionnaire unique de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée APAGIO S.A., avec siège social à L-8025 Strassen, 15, rue de l'Eglise, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 169.580, constituée sous la forme juridique d'une société anonyme suivant acte notarié du 8 juin 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1635 du 29 juin 2012. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis. La société a actuellement comme numéro d'immatriculation, le numéro 2012 22 10 007.

Le capital social actuel de la société est fixé à EUR 31.000 (trente-et-un mille euros), représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées, dénommée ci-après «Notre Société» ou «la Société Absorbée» ou «la Société Absorbée 5»,

Ensuite la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'actionnaire unique, détenant l'intégralité du capital social, est dûment représenté à la présente assemblée qui en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable ayant pris connaissance de cet ordre du jour.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour*

1) Présentation du projet de fusion daté du 24 décembre 2013, prévoyant l'absorption par la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée MONDORF REAL ESTATE S.A., avec siège social à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 123.454 («Société Absorbante»), de cinq sociétés: 1) Notre Société («APAGIO S.A.» «Société Absorbée 5»); 2) «BELAIR DEVELOPMENT S.A.», une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 38, rue Emile Mayrisch, L-4240 Esch-sur-Alzette, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 123.455 («Société Absorbée 1»); 3) «GLACIS INVEST S.A.», une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 38, rue Emile Mayrisch, L-4240 Esch-sur-Alzette, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 123.054 («Société Absorbée 2»), 4) «VALONA S.A.», une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-9291 Diekirch, 2, am Walebroch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 169.419 («Société Absorbée 3»), et 5) «XYLONA S.A.», une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 169.454 («Société Absorbée 4»), ensemble «les Sociétés Absorbées» ou «les Sociétés Absorbées 1, 2, 3, 4, 5», la fusion devant s'opérer par le transfert, suite à la dissolution sans liquidation de l'ensemble du patrimoine activement et passivement sans exception ni réserve des Sociétés Absorbées à la Société Absorbante, ledit projet de fusion ayant été publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 16 en date du 3 janvier 2014, page 743 conformément à l'article 262 de la loi du 10 août 1915 tel que modifiée;

2) Constatation qu'il a été renoncé par l'actionnaire unique de dresser un rapport écrit des conseils d'administration des sociétés fusionnantes expliquant et justifiant d'un point de vue juridique le projet de fusion ainsi qu'à l'établissement d'un examen du projet commun de fusion par des experts indépendants sur base des articles 265 (3) et 266 (5).

3) Constatation de l'exécution des obligations résultant de l'article 267 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

4) Approbation du projet de fusion et décision de réaliser la fusion par absorption des Sociétés Absorbées par la Société Absorbante, aux conditions prévues par le projet de fusion, et transfert de tous les actifs et passifs des Sociétés Absorbées à la Société Absorbante dont notamment les biens immobiliers leurs appartenant, avec dissolution sans liquidation des Sociétés Absorbées par suite de la fusion.

5) Fixation de la date d'effet comptable de la fusion.

6) Décharge à accorder à l'administrateur unique et au commissaire pour l'exécution de leurs mandats.

7) Détermination du lieu de conservation pendant le délai légal des documents sociaux de Notre Société.

Le tout sous la condition suspensive de l'approbation du même projet de fusion et de la réalisation de cette fusion aux conditions prévues par ledit projet de fusion par l'assemblée générale extraordinaire des autres Sociétés Absorbées et de la Société Absorbante.

L'actionnaire unique tel que représenté a déclaré que la Société Absorbée 5 n'a pas émis d'emprunt obligataire privé.

L'actionnaire unique, tel que représenté, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'actionnaire unique constate qu'on lui a présenté le projet de fusion daté du 24 décembre 2013, prévoyant l'absorption par la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée MONDORF REAL ESTATE S.A., avec siège social à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 123.454, de cinq sociétés: 1) Notre Société («APAGIO S.A.» «Société Absorbée 5»); 2) «BELAIR DEVELOPMENT S.A.», une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 38, rue Emile Mayrisch, L-4240 Esch-sur-Alzette, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 123.455 («Société Absorbée 1»); 3) «GLACIS INVEST S.A.», une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 38, rue Emile Mayrisch, L-4240 Esch-sur-Alzette, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 123.054 («Société Absorbée 2»), 4) «VALONA S.A.», une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-9291 Diekirch, 2, am Walebroch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 169.419 («Société Absorbée 3»), et 5) «XYLONA S.A.», une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 169.454 («Société Absorbée 4»), ensemble «les Sociétés Absorbées» ou «les Sociétés Absorbées 1, 2, 3, 4, 5», la fusion devant s'opérer par le transfert, suite à la dissolution sans liquidation de l'ensemble du patrimoine activement et passivement sans exception ni réserve de Notre Société, et des Sociétés Absorbées 1, 2, 3 et 4 à la Société Absorbante,

ledit projet de fusion a été publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 16 en date du 3 janvier 2014, page 743, conformément à l'article 262 de la loi du 10 août 1915 tel que modifiée, et dont une copie reste annexée, après signature «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné, au présent acte.

#### *Deuxième résolution*

L'actionnaire unique déclare avoir renoncé à l'établissement comme le permet les articles 266 (5) et 265 (3) de la loi de 1915 sur les sociétés commerciales, à l'examen du projet commun de fusion par des experts indépendants (article 266 (1)) ainsi qu'à l'établissement du rapport établi par les organes de gestion des sociétés qui fusionnent justifiant et expliquant du point de vue juridique et économique le projet de fusion (art. 265 (1)), étant également précisé que, conformément à l'article 266 (3) de la loi de 1915 sur les sociétés commerciales, prévoyant l'application des règles prévues à l'article 26-1 paragraphes (2) à (4) de la même loi est d'application.

Copie de cette déclaration de l'actionnaire unique restera annexée aux présentes.

#### *Troisième résolution*

L'actionnaire unique déclare que tous les documents requis par l'article 267 de la loi sur les sociétés telle que modifiée, ont été tenus à la disposition de l'actionnaire au siège social de Notre Société.

Un document émanant de l'organe de gestion des sociétés fusionnantes attestant de cette formalité restera annexée aux présentes.

#### *Quatrième résolution*

L'actionnaire unique confirme que compte tenu qu'à la date du projet de fusion dont question ci-avant, les actionnaires de la société Absorbante et des Sociétés Absorbées étaient les mêmes et qu'à la date de la présente approbation de la fusion, ces actionnaires sont toujours les mêmes et dans les mêmes proportions, il est confirmé qu'il n'est pas requis par les actionnaires d'établir un rapport d'échange et de ne pas rémunérer les actionnaires des Sociétés Absorbées par la création et la remise à ces derniers de nouvelles actions de la Société Absorbante en contrepartie des actions des Sociétés Absorbées à annuler, mais de réaliser la fusion purement et simplement tel que prévu dans le projet de fusion du 24 décembre 2013, moyennant transfert à la Société Absorbante de l'ensemble des actifs et passifs des Sociétés Absorbées tels qu'ils résultent des situations comptables arrêtées au 30 septembre 2013, sans exception ni réserve.

L'actionnaire unique approuve le projet de fusion et décide de réaliser la fusion par l'absorption de Notre Société par la Société Absorbante aux conditions prévues par le projet de fusion et par le transfert de tous les actifs et passifs de Notre Société à la Société Absorbante dont notamment les biens immobiliers lui appartenant, et dissolution sans liquidation de Notre Société comme suite à la fusion.

Les sociétés qui fusionnent entendent, par ailleurs, que l'opération visée par le présent projet soit soumise au régime de neutralité fiscal prévu par l'art 170 de la loi de l'impôt sur le revenu (LIR).

#### *Cinquième résolution*

La date à partir de laquelle les opérations des Sociétés Absorbées sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour compte de la Société Absorbante est fixée dès le 31 décembre 2013, tous les bénéfices ou pertes réalisés depuis cette date étant considérés accomplis pour compte de la Société Absorbante.

#### *Sixième résolution*

L'actionnaire unique accorde décharge à l'administrateur unique et au commissaire de la société pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

#### *Septième résolution*

L'actionnaire unique décide de conserver, pendant le délai de 5 ans, les documents sociaux de la Société Absorbée 5, au siège de la Société Absorbante.

#### *Condition suspensive*

Les présentes résolutions sont prises sous la condition suspensive de l'approbation du même projet de fusion et de la réalisation de cette fusion aux conditions prévues par ledit projet de fusion par l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique des Sociétés Absorbées 1, 2, 3 et 4 et de la Société Absorbante.

#### *Déclaration*

En conformité avec l'article 271 de la loi sur les sociétés telle que modifiée, le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société Absorbée et du projet de fusion.

#### *Frais*

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société aux résolutions prises à la présente assemblée, est estimé à EUR 1.200,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. COLLOT, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 27 juin 2014. Relation: RED/2014/1392. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 04 août 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014121031/141.

(140140071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

---

**Triton III LuxCo A 17 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 159.684.

—  
EXTRAIT

Les associés de la Société, par résolutions écrites datées du 24 juin 2014 et avec effet immédiat, ont décidé:

1 d'accepter la démission de Monsieur Lars Frankfelt en tant que gérant de catégorie A de la Société et de Monsieur Heiko Dimmerling en tant que gérant de catégorie B de la Société,

2 de qualifier Monsieur Michiel Kramer, actuellement gérant de catégorie B, en tant que gérant de catégorie A de la Société

3 de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une période indéfinie:

- Monsieur Thomas Sonnenberg, demeurant professionnellement 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg en tant que gérant de catégorie A,

- Monsieur Mukul Sharma, demeurant 32 Woodhouse Eaves, Middlesex, Northwood, HA6 3 NF en tant que gérant de catégorie B,

- Monsieur Matthew Crill, demeurant Autumn Flower, Clos Cerise, LaGrande route de St Martin, St Saviour, Jersey JE2 7GT en tant que gérant de catégorie B,

Dès lors, le conseil de gérance de la Société est composé de la manière suivante:

Monsieur Michiel Kramer, gérant de catégorie A

Monsieur Matthew Crill, gérant de catégorie B

Monsieur Thomas Sonnenberg, gérant de catégorie A

Monsieur Mukul Sharma, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Triton III LuxCo A 17 S.à r.l.*

Référence de publication: 2014115643/28.

(140135599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

---

**Epic (Premier) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 102.683.

—  
La décision suivante a été prise par l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 28 juillet 2014:

- de renouveler le mandat de L'Alliance Révision SARL en tant que réviseur d'entreprise agréé de la Société avec effet immédiat et pour une période arrivant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires à tenir en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2014.

*Pour la Société*

Erik van Os

*Administrateur*

Référence de publication: 2014118222/17.

(140136036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

---